

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

ANNEE 2012



Agissons autrement, jetons moins !

10 rue de la Mairie
28160 Dangeau
Tél. : 02 37 96 74 66
Fax : 02 37 96 74 69
E-mail : sictom.bbi@wanadoo.fr
Site web : www.sictombbi.fr

SOMMAIRE

- I - ORGANISATION SYNDICALE

I. HISTORIQUE	4
II. PERIMETRE DESSERVI.....	5

- II - INDICATEURS TECHNIQUES

III. COMPETENCES ET MISSIONS	6
A. COMPETENCES	6
B. DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SICTOM BBI	7
C. ORGANIGRAMMES INTERNES	9
IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES.....	12
A. LES COLLECTES EN PORTE A PORTE	12
1. <i>Les déchets ménagers.....</i>	<i>12</i>
2. <i>Les déchets non ménagers.....</i>	<i>13</i>
3. <i>Le « camion vert ».....</i>	<i>14</i>
B. LES COLLECTES PAR APPORT VOLONTAIRE	15
1. <i>Déchèteries.....</i>	<i>15</i>
a) <i>Fonctionnement.....</i>	<i>15</i>
b) <i>Résultats et évolution</i>	<i>15</i>
2. <i>Plate-forme de compostage de végétaux</i>	<i>17</i>
3. <i>Collecte des déchets amiantés</i>	<i>18</i>
4. <i>Collecte des piles.....</i>	<i>19</i>
5. <i>Collecte des DASRI.....</i>	<i>19</i>
V. LE TRAITEMENT DES DECHETS.....	19
A. L'INCINERATION	19
1. <i>Le SOMEL.....</i>	<i>19</i>
2. <i>L'usine de valorisation énergétique Orisane.....</i>	<i>19</i>
B. LE CENTRE DE TRI	20
C. LA PLATE-FORME DE COMPOSTAGE DE VEGETAUX	22
D. LES DECHETS DE DECHETERIES	22
1. <i>Le site de Montmirail (72).....</i>	<i>22</i>
2. <i>Les filières dédiées.....</i>	<i>24</i>
3. <i>Les autres déchets de déchèteries</i>	<i>25</i>
E. LES DECHETS AMIANTES	25
VI. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION.....	26
A. LA SENSIBILISATION AU TRI	26
B. LA SENSIBILISATION A LA REDUCTION DES DECHETS	26

- III - INDICATEURS FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION	31
VIII. FINANCEMENT DU SERVICE.....	32
IX. ANALYSE DES COÛTS 2012.....	33
A. LES CHARGES ET LES PRODUITS.....	33
B. COUT DES DIFFERENTS FLUX PAR SERVICE.....	34
C. EVOLUTION DES COUTS	36

SYNTHESE

I - PRESENTATION GENERALE DU SERVICE	38
II - LES PRINCIPAUX INDICATEURS	38

- | -

ORGANISATION SYNDICALE

I. HISTORIQUE

En **1969**, un syndicat intercommunal d'étude de la collecte et du traitement des ordures ménagères de la région de Brou Bonneval Illiers-Combray, regroupant 14 communes, a été **créé**.

Parallèlement, un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets a été établi au début des années 1970 en Eure-et-Loir, se traduisant par la constitution des syndicats intercommunaux de collecte et de traitement des déchets.

En **1972**, ce syndicat fut transformé en syndicat de réalisations dit « **Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères** » dont les missions étaient de construire une usine d'incinération des ordures ménagères et de mettre en œuvre et assurer l'exploitation d'un service de collecte, ce qui fut réalisé dès 1973.

Dans le courant des années 1990, l'évolution de la législation et la vétusté de l'usine d'incinération ont incité le SICTOM à réorganiser l'ensemble du service en se lançant dans le tri des déchets avec :

- l'implantation d'un réseau de **3 déchèteries** entre **1993 et 1994** ouvertes aux particuliers et aux professionnels,
- la **collecte des emballages ménagers** en carton, métaux, plastiques et verre, ainsi que des journaux magazines dès **1996**. Collectes qui seront généralisées à tout le périmètre syndical en 2003.
- la construction d'une **plate-forme de compostage de végétaux** en **1997**.

En **1999**, l'usine de Dangeau ne pouvant plus être mise aux normes, le SICTOM a adhéré au **SOMEL** (Syndicat des Ordures Ménagères d'Eure-et-Loir) qui a pour compétences :

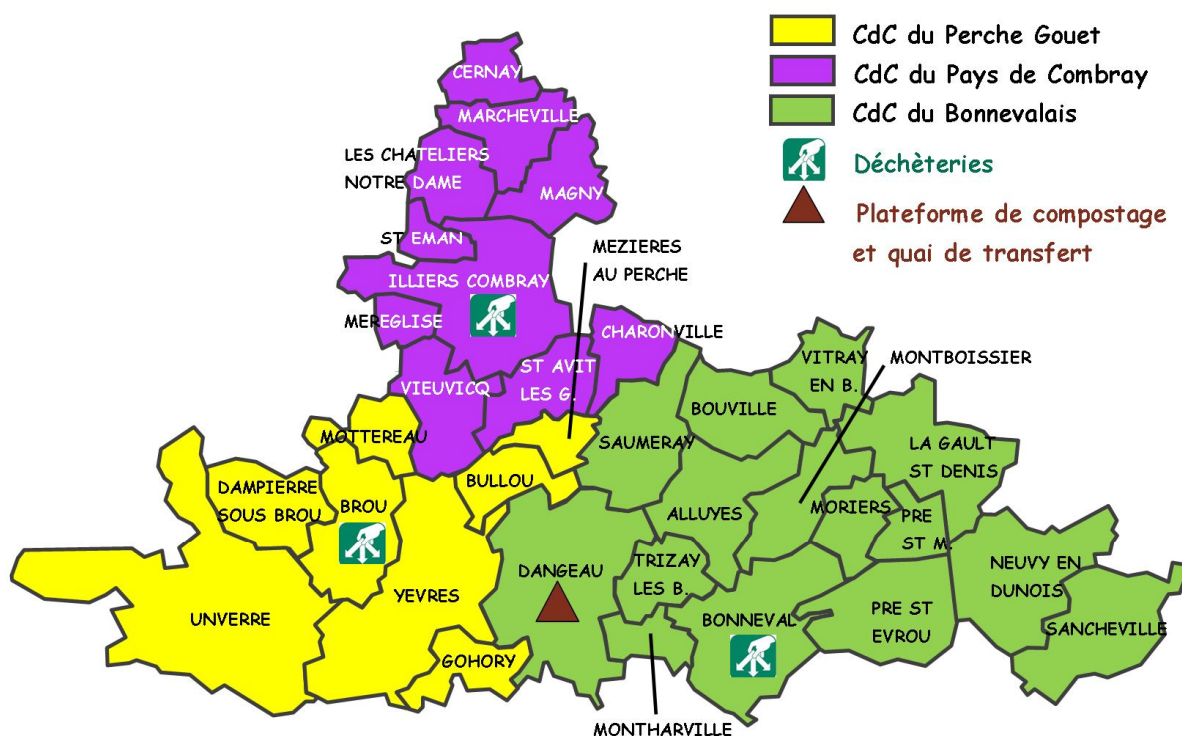
- l'incinération des déchets,
- la création et gestion du quai de transfert de Dangeau,
- le transport des déchets vers l'unité d'incinération Orisane de Mainvilliers ou vers le centre de tri Natriel,
- la réhabilitation des anciens sites d'incinération et de stockage des mâchefers.

Fin 2005, l'usine d'incinération a été démolie en vue d'y construire un quai de transfert des ordures aux normes. Le SOMEL a réalisé les travaux en 2009.

Lors de la création des communautés de communes en **2002 et 2004**, le Syndicat est devenu **Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Brou Bonneval Illiers Combray** (*SICTOM BBI*).

Afin de respecter les prescriptions du Grenelle de l'environnement et du PEDMA 28, en **2012**, le SICTOM BBI s'engage pour 5 ans dans un **Programme Local de Prévention** des déchets visant à réduire en quantité et en nocivité la production de déchets ménagers et assimilés.

II. PERIMETRE DESSERVI



Le SICTOM assure la collecte de **33 communes**, réparties sur 3 communautés de communes créées par arrêté préfectoral en 2002 et 2004 et regroupant **24 304 habitants** (population légale 2012 - recensement 2009 (soit 2,76% de plus qu'en 2011)).

	Communes membres	Pop. Légale 2011 pop. Municipale recst. 2008	Pop. Légale 2012 pop. Municipale recst. 2009	2011/2012
Communauté de communes du Pays de combray	Cernay	78 Hab.	77 Hab.	1,30%
	Charonville	255 Hab.	273 Hab.	7,14%
	Illiers Combray	3 249 Hab.	3 300 Hab.	2,23%
	Les Chatelliers Notre Dam	126 Hab.	123 Hab.	-5,26%
	Magny	656 Hab.	660 Hab.	4,96%
	Marchéville	454 Hab.	472 Hab.	2,48%
	Méréglise	90 Hab.	93 Hab.	9,76%
	Saint Avit les guespières	322 Hab.	327 Hab.	1,90%
	Saint Eman	115 Hab.	114 Hab.	-4,17%
	Vieuvicq	453 Hab.	459 Hab.	2,95%
	5 798 Hab.	5 898 Hab.	2,58%	

	Communes membres	Pop. Légale 2011 pop. Municipale recst. 2008	Pop. Légale 2012 pop. Municipale recst. 2009	2011/2012
Communauté de communes du Perche Gouët	Brou	3 534 Hab.	3 503 Hab.	-1,06%
	Bullou	217 Hab.	218 Hab.	1,88%
	Dampierre sous Brou	471 Hab.	484 Hab.	-0,21%
	Gohory	273 Hab.	301 Hab.	24,09%
	Mézières au Perche	128 Hab.	127 Hab.	-0,78%
	Mottereau	159 Hab.	155 Hab.	-4,22%
	Unverre	1 172 Hab.	1 200 Hab.	2,81%
	Yèvres	1 709 Hab.	1 708 Hab.	-0,12%
	7 663 Hab.	7 696 Hab.	0,52%	

	Communes membres	Pop. Légale 2011	Pop. Légale 2012	2011/2012
		pop. Municipale recst. 2008	pop. Municipale recst. 2009	
Communauté de communes du Bonnevalais	Alluyes	702 Hab.	719 Hab.	3,69%
	Bonneval	4 432 Hab.	4 565 Hab.	6,51%
	Bouville	517 Hab.	521 Hab.	3,61%
	Dangeau	936 Hab.	944 Hab.	2,18%
	Le Gault Saint Denis	686 Hab.	695 Hab.	4,89%
	Montboissier	312 Hab.	323 Hab.	7,22%
	Montharville	101 Hab.	109 Hab.	5,21%
	Moriers	210 Hab.	210 Hab.	1,45%
	Neuvy en Dunois	323 Hab.	329 Hab.	3,19%
	Pré Saint Evroult	315 Hab.	306 Hab.	3,28%
	Pré Saint Martin	160 Hab.	162 Hab.	0,63%
	Sancheville	778 Hab.	786 Hab.	2,10%
	Saumeray	412 Hab.	422 Hab.	1,73%
	Trizay les Bonneval	271 Hab.	281 Hab.	2,26%
	Vitray en Beauce	324 Hab.	338 Hab.	3,85%
	Meslay le Vidame		475	
		10 479 Hab.	10 710 Hab.	4,56%
Population totale du SICTOM		23 940 Hab.	24 304 Hab.	2,76%

Ces Communautés de Communes se substituent à leurs communes membres au sein du SICTOM.

Suite à la dissolution du SIRTOM Pays Chartrain programmée pour le 31 décembre 2012, une procédure administrative a été engagée tout au long de l'année. Elle vise l'adhésion, via les communautés de communes du Pays de Combray et du Bonnevalais, de 8 nouvelles communes au SICTOM BBI. Cette intégration sera effective au 1^{er} janvier 2013.

III. COMPETENCES ET MISSIONS

A. Compétences

Le SICTOM de Brou Bonneval Illiers-Combray exerce 2 compétences :

⇒ la collecte :

Bilan 2012 - Organisation du service de collecte

Déchets collectés	COLLECTE		
	Type de service mis en place	Nature des contenants	Fréquence de collecte / Accès
Ordures ménagères résiduelles	Collecte en porte à porte	Au choix de l'habitant	C2 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers-Combray C1 : sur le reste du périmètre
Emballages	Collecte en porte à porte	bacs	C1
Journaux - magazines - Papiers blancs	Collecte en porte à porte	bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers Combray C0,5 : sur le reste du périmètre
Verre	Collecte en porte à porte	bacs	C1 : bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval et Illiers Combray C0,5 : sur le reste du périmètre
Déchets végétaux	Collecte en porte à porte	vrac	Fréquence de collecte : sur RDV Accès aux personnes > 65 ans ou invalides
	Dépôt à la plate-forme de compostage : Dangeau ou en déchèteries		Accès aux particuliers et professionnels

Encombrants - gravats - métaux - déchets spéciaux - cartons	3 déchèteries : Brou, Bonneval, Illiers-Combray		Accès aux particuliers et professionnels
Piles	Bornes d'apport volontaire	36 bornes réparties sur le territoire	
DASRI	Dépôt en déchèteries	Boîtes sécurisées	Accès aux particuliers
Amiante	Opération ponctuelle	Dépôt une journée sur un site du Sictom	

C1 : 1 fois / semaine

C2 : 2 fois par semaine

C0,5 : tous les 15 jours

⇒ **le traitement** : tri des déchets recyclables et traitement des déchets des déchèteries et de la plate-forme de compostage.

L'incinération et le transfert/transport des ordures ménagères et des déchets recyclables sont délégués au SOMEL.

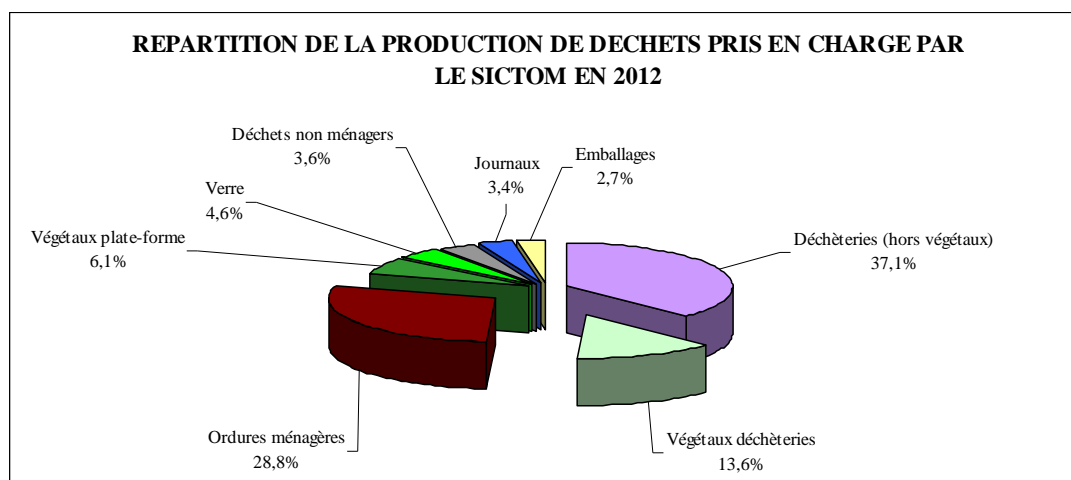
B. Déchets pris en charge par le SICTOM BBI



19 207 tonnes de déchets ont été pris en charge par le SICTOM en 2012, soit **près de 3 % de moins qu'en 2011**.

700 kg par habitant de déchets ménagers ont été produits en 2012.

PM : moyenne Eure-et-Loir en 2011 : 639 kg/hab

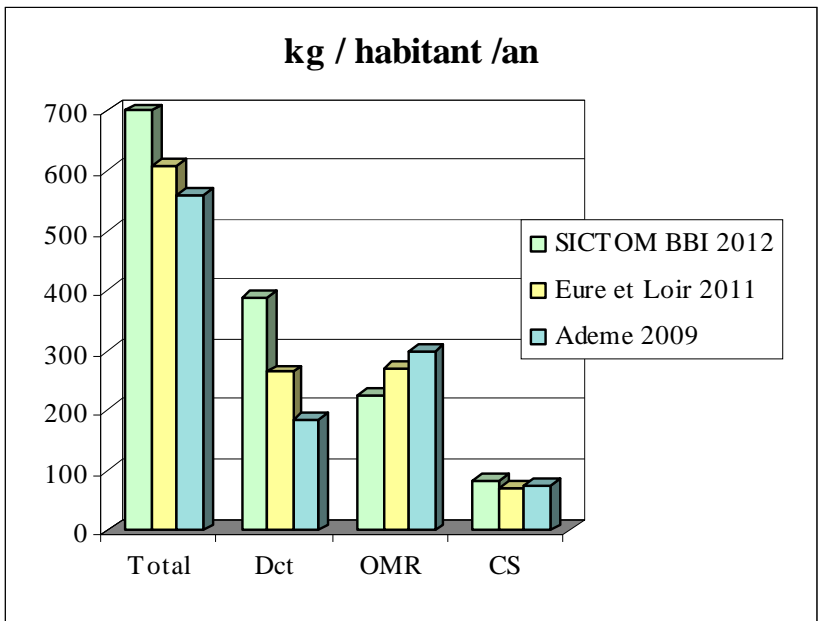


Le poids de déchets collectés en **déchèterie** représente près de **51 % du poids total** collecté, celui des **ordures ménagères incinérées 29 %**.

Le SICTOM atteint un **taux de valorisation matière de 39,80 %** et un **taux de valorisation énergétique de 32,5 %**.

Evolution des tonnages collectés – SICTOM BBI

ANNEE POP. MUNICIPALE (sans dble cpte) SICTOM BBI	2008 23 297 hab.	2009 23 297 hab.	2010 23 584 hab.	2011 23 940 hab.	2012 24 304 hab.	évolution % 2011/2012
COLLECTE TRADITIONNELLE						
totalité de la population SICTOM BBI concernée	6 452 T 277 kg/hab./an	6 487 T 278 kg/hab./an	6 409 T 272 kg/hab./an	6 412 T 268 kg/hab./an	6 225 T 256 kg/hab./an	-2,9%
dont : ordures ménagères	5 802 T 249 kg/hab./an	5 800 T 249 kg/hab./an	5 721 T 243 kg/hab./an	5 704 T 238 kg/hab./an	5 514 T 227 kg/hab./an	-3,3%
Déchets non ménagers sous redevance spéciale	650 T	687 T	688 T	708 T	711 T	0,4%
COLLECTES SELECTIVES						
totalité de la population SICTOM BBI concernée	2 231 T 96 kg/hab./an	2 145 T 92 kg/hab./an	2 086 T 88 kg/hab./an	2 067 T 86 kg/hab./an	2 057 T 85 kg/hab./an	-0,5%
soit en % du total collecté	12,27	11,42	11,26	10,44	10,71	-2,0%
verre	940 T 40 kg/hab./an	940 T 40 kg/hab./an	899 T 38 kg/hab./an	904 T 38 kg/hab./an	889 T 37 kg/hab./an	-1,7%
journaux magazines	747 T 32 kg/hab./an	684 T 29 kg/hab./an	670 T 28 kg/hab./an	666 T 28 kg/hab./an	654 T 27 kg/hab./an	-1,8%
emballages	544 T 23 kg/hab./an	521 T 22 kg/hab./an	517 T 22 kg/hab./an	497 T 21 kg/hab./an	513 T 21 kg/hab./an	3,3%
POP. MUNICIPALE SICTOM BBI+ SIRTOM Pays Chartrain						
	27 056 hab.	27 056 hab.	27 393 hab.	27 780 hab.	28 143 hab.	1,3%
DECHETERIES (hors papiers et verre des conteneurs d'apport volontaire)						
totalité de la population concernée + SIRTOM PC	8 465 T 313 kg/hab./an	9 083 T 336 kg/hab./an	9 040 T 330 kg/hab./an	10 329 T 372 kg/hab./an	9 749 T 346 kg/hab./an	-5,6%
valorisables (cartons, végétaux, métaux, bois, D3E, huiles, batteries..)	4 102 T 152 kg/hab./an	4 236 T 157 kg/hab./an	4 109 T 150 kg/hab./an	4 543 T 164 kg/hab./an	4 223 T 150 kg/hab./an	-7,0%
autres (gravats, encombrants, DMS)	4 362 T 161 kg/hab./an	4 847 T 179 kg/hab./an	4 930 T 180 kg/hab./an	5 786 T 208 kg/hab./an	5 526 T 196 kg/hab./an	-4,5%
PLATE FORME DE COMPOSTAGE						
totalité de la population concernée + SIRTOM PC	3 424 T 127 kg/hab./an	3 547 T 131 kg/hab./an	3 294 T 120 kg/hab./an	3 542 T 128 kg/hab./an	3 795,88 T 135 kg/hab./an	7,2%
dont : déchèteries	2 533 T	2 471 T	2 300 T	2 560 T	2 618,66 T	2,3%
camion vert	108 T	106 T	103 T	94 T	108,46 T	15,1%
apports directs	783 T	970 T	891 T	888 T	1 068,76 T	20,3%
dont professionnels		153 T	132 T	170 T	158,70 T	-6,9%
TOTAL COLLECTE PAR LE SICTOM						
	18 188 T 724 kg/hab./an	18 791 T 752 kg/hab./an	18 528 T 732 kg/hab./an	19 790 T 767 kg/hab./an	19 207 T 736 kg/hab./an	-2,9%
TOTAL PRODUIT PAR LES MENAGES						
	17 538 T 696 kg/hab./an	17 951 T 716 kg/hab./an	17 708 T 698 kg/hab./an	18 912 T 730 kg/hab./an	18 337 T 700 kg/hab./an	-3,0%
dont recyclé	7 224 T 286 kg/hab./an	7 304 T 288 kg/hab./an	7 057 T 275 kg/hab./an	7 422 T 284 kg/hab./an	7 298 T 277 kg/hab./an	-1,7%
soit en % du total collecté	41,19	40,69	39,85	39,25	39,80	1,4%

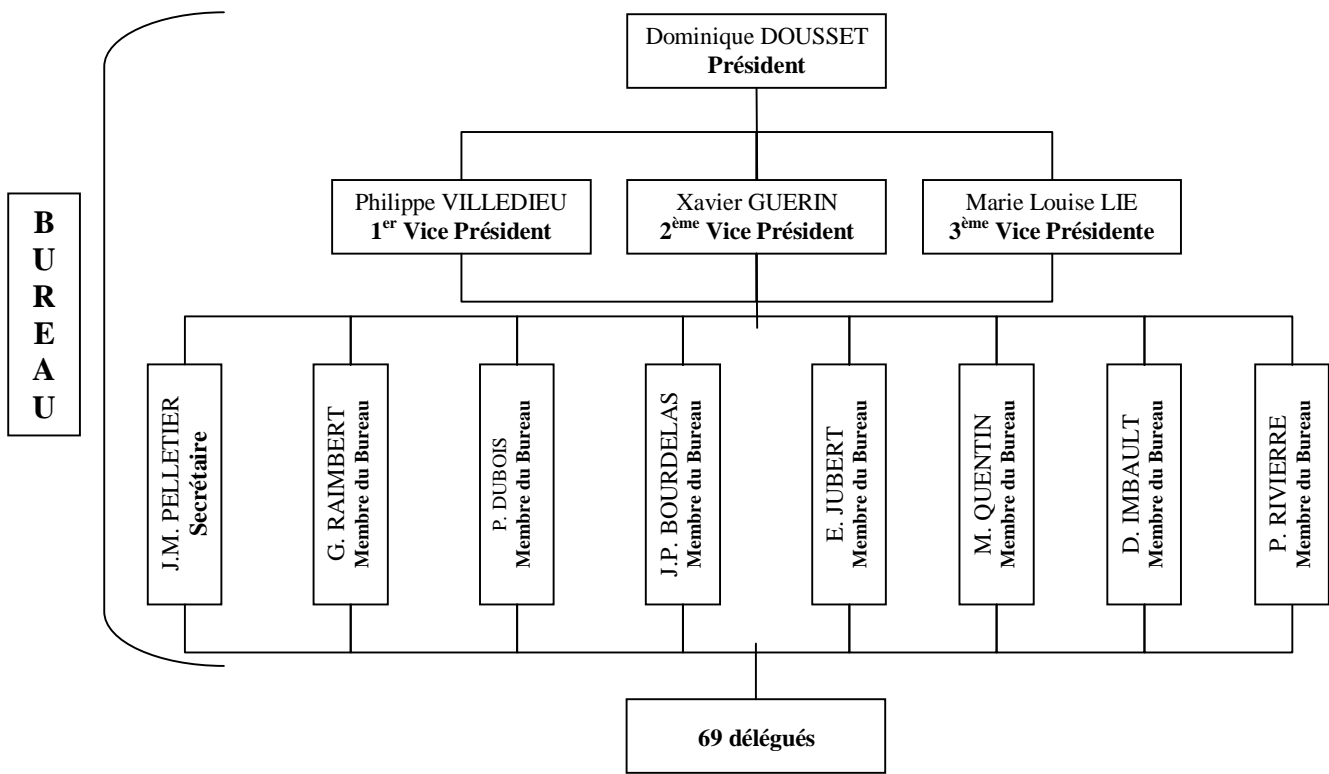


Il apparait clairement que les habitants du syndicat produisent **plus de déchets que la moyenne nationale ou départementale.** Ce phénomène semble lié essentiellement aux déchèteries qui réceptionnent une quantité très importante de déchets. Par contre, le SICTOM enregistre de **bons résultats de collectes sélectives** qui permettent de réduire la collecte des OMR.

C. Organigrammes internes

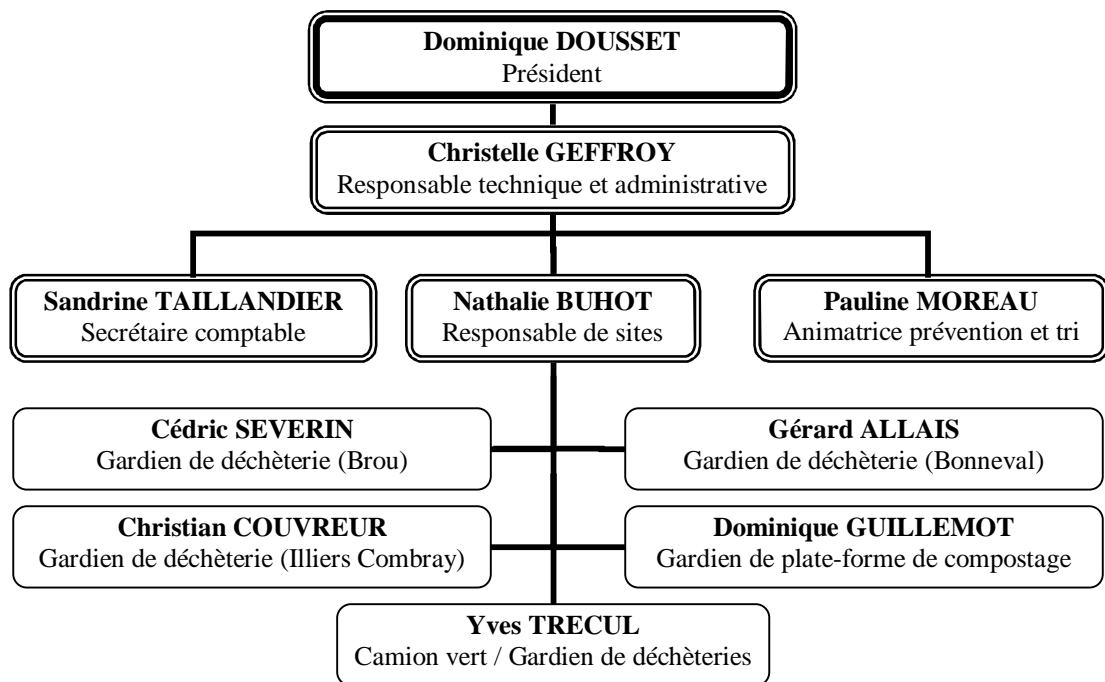
Le Comité Syndical :

Le SICTOM se compose d'un **Bureau de 12 membres** et d'un **Comité Syndical de 66 délégués** titulaires (2 par commune adhérente) et 66 suppléants, auxquels s'ajoutent un délégué titulaire et un délégué suppléant pour chaque communauté de communes, soit **69 délégués**.



Le personnel du syndicat :

Le SICTOM embauche **7 agents à plein temps** et **2 agents à temps non complet**.



- II -
INDICATEURS
TECHNIQUES

IV. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

A. Les collectes en porte à porte

1. Les déchets ménagers

● Planning de collectes

Ordures ménagères + collectes sélectives	Type d'habitat	Population	Nombre de collecte
Bourgs de Brou, Yèvres, Bonneval, Illiers-Combray	Regroupé Maisons de ville + habitat collectif + Commerces	± 12 000 habitants	2 collectes hebdomadaires
Campagne et petites communes	Diffus Habitat individuel	± 12 000 habitants	1 collecte hebdomadaire

● Moyens matériels et humains

3 bennes tri-compartmentées assurent le ramassage quotidien et une benne de secours prend le relais en cas d'indisponibilité d'un des véhicules. Grâce à ces camion-bennes, 3 flux de déchets peuvent être collectés simultanément en limitant les émissions de gaz à effet de serre et en permettant des économies d'énergie.

Les équipages sont formés d'un chauffeur et de deux ripeurs qui travaillent sur 4 jours (personnel Sita).

Au total, **18 tournées hebdomadaires** (sur 6 jours) permettent la desserte des habitants des 33 communes.

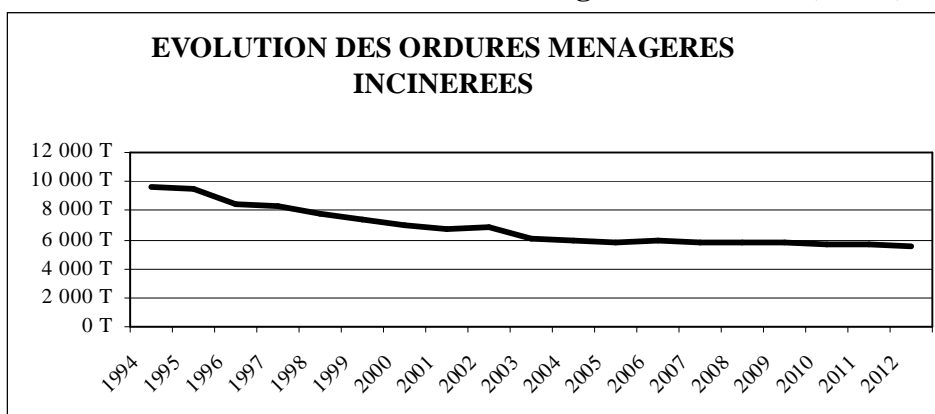
● Bilan des collectes

Collecte en porte à porte	Prestataire	Distance parcourue	Temps de collecte	Tonnages collectés 2012 (évolution 2011/2012)	
Ordures ménagères	Sita Centre Ouest	111 072 km	8 388 heures	5 514 T	- 2,9 %
Collectes sélectives				2 057 T	- 0,5 %
				228 kg/hab/an	
				85 kg/hab/an	

Soit :

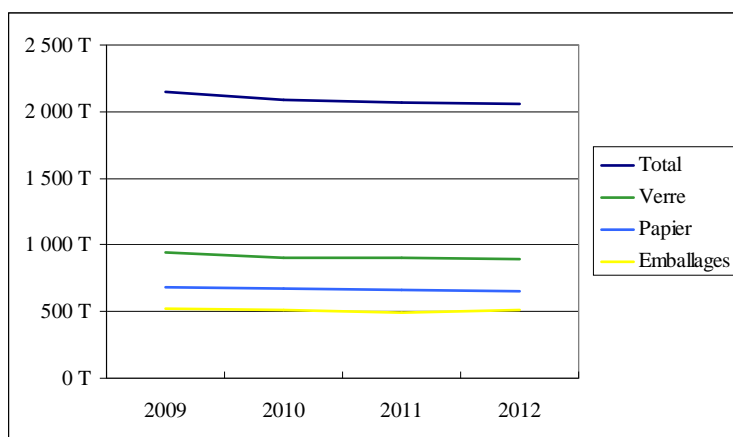
- ☞ environ 0,9 tonne de déchets collectée à l'heure
- ☞ environ 7 tonnes collectées pour 100 km parcourus

● Résultats des collectes d'ordures ménagères résiduelles (OMR) incinérées



La **quantité d'ordures ménagères incinérées a baissé** en 2012 de plus de 3 %. Elle baisse régulièrement depuis la mise en service des collectes sélectives (1996+2003) et des déchèteries (1994).

● Résultats des collectes sélectives



La collecte sélective a diminué de 0,5 % en 2012 :

- -1,7% sur le verre
- -1,8% sur les papiers
- +3,3% sur les emballages

85 kg/hab/an collectés en 2012, ce qui reste une très bonne performance *PM* : moyenne départementale 2011 = 72 kg/hab/an.

● Evènements marquants

- aucun accident de travail à déplorer lors des collectes
- les collectes ont été perturbées 4 journées suite aux intempéries de février 2012
- le 21 juillet 2012 : Tour de France à Bonneval → 2,38 T d'OMR + 0.12 T de verre + 0.12 T d'emballages collectés (collecte à la charge de la commune, prêt de bacs + traitement à la charge du SICTOM)

2. Les déchets non ménagers

Conformément au code Général des Impôts et des Collectivités Territoriales, la collectivité doit imposer, en parallèle de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la Redevance Spéciale auprès des établissements producteurs de déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères et qui utilisent les services de la collectivité.

Cette redevance est calculée à partir du coût réel du service rendu. Elle réduit donc d'autant le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères payée par les contribuables.

Une convention d'abonnement à la redevance spéciale est signée entre l'établissement concerné et le SICTOM.

Le service comprend trois collectes hebdomadaires organisées selon une tournée spécifique les lundis, mercredis et samedis. Le nombre de bacs levés sert de base à la facturation.

En 2012 :

- 1 camion-benne traditionnel
- 1 chauffeur / ripeur
- 18 388 Km parcourus
- 685 tonnes de déchets collectés en porte à porte + 26 tonnes apportées en direct au centre de transfert
- Tarif du 4^{ème} trimestre 2012 : 17,85 € pour un bac 660 litres levé
- 40 abonnés
- 722 heures de service

ABONNES A LA REDEVANCE SPECIALE

ABONNE	ADRESSE		
Fondation Chevallier Debeausse	Rue Chevallier Debeausse	28800	Alluyes
Foyer Martial Taugourdeau	46 rue Emile Peigné	28800	Bonneval
Auberge de la Herse	2 place Leroux	28800	Bonneval
Camping du Bois de Chièvre	Bois de Chièvre	28800	Bonneval
Charcuterie	51 rue de Chartres	28800	Bonneval
Collège Bonneval	16 rue des Ecoles	28800	Bonneval
Boulangerie Bossion	3 rue de Chartres	28800	Bonneval

Hôpital Psychiatrique Henry Ey	32 rue de la Grève	28800	Bonneval
Hôtellerie du Bois Guibert	Lieu-dit Bois Guibert	28800	Bonneval
Huit à Huit	4 place de l'Eglise	28800	Bonneval
Le Home des Près	1 chemin des Près	28800	Bonneval
Maison de retraite	18 rue Saint Roch	28800	Bonneval
Marché Bonneval	rue Saint Roch	28800	Bonneval
SA Agribeauce	1 chemin des Roches	28800	Bonneval
Aldi Marché Brou	ZI nord	28160	Brou
BAJE	ZI route de Chartres	28160	Brou
Camping des Joncquières	Poméan	28160	Brou
Camping et base de loisirs	route des Moulins	28160	Brou
Casino	18 rue de la Chevalerie	28160	Brou
Collège Brou	9 rue des quatre vents	28160	Brou
Hôpital et maison de retraite	1 rue Marcel Bordet	28160	Brou
Intermarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
Latty International	1 rue Xavier Latty	28160	Brou
Marché Brou	Hôtel de ville	28160	Brou
Huit à Huit	17 place des Halles	28160	Brou
Plat d'Etain	4 place des Halles	28160	Brou
Vouzelaud Armurerie	8 place des Halles	28160	Brou
Bricomarché	ZI route de Chartres	28160	Brou
CALME	Moulin de Montjouvin	28120	Illiers Combray
Camping le Bois Fleuri	Hôtel de Ville	28120	Illiers Combray
Collège Illiers Combray	4 av. Georges Clémenceau	28120	Illiers Combray
Distribution Casino France	20 place du Marché	28120	Illiers Combray
FAPEC	18 rue des Tilleuls	28120	Illiers Combray
Hôpital Local et maison de retraite	6 ave G. Clémenceau	28120	Illiers Combray
Intermarché		28120	Illiers Combray
Maison de retraite SNCF	30 rue de Chartres	28120	Illiers Combray
Marché Illiers	Mairie 11 rue Philibert Poulain	28120	Illiers Combray
SCI de la Citadelle	6 rue Pasteur	28120	Illiers Combray
Transreg	ZI rue des Mesliers	28120	Illiers Combray
La Ferme des Roches	Les Roches	28160	Unverre

Les communes de Brou et Illiers-Combray apportent, par leurs propres moyens, tout ou partie des déchets des marchés hebdomadaires au quai de transfert de Dangeau. Par conséquent, le SICTOM leur facture alors uniquement le traitement en fonction du poids déposé.

3. Le « camion vert »

Le service du « camion vert » collecte les déchets végétaux chez les personnes âgées de plus de 65 ans ou qui ont une carte d'invalidité. Ce service fonctionne sur rendez vous et est payant. Il est effectué par un agent du SICTOM équipé d'un camion benne < 3.5 tonnes.

Nombre de rendez-vous	Poids collecté	Km parcouru	Tarifs	
			< 2 m ³	4 €
544	108 T	11 776 km	De 2 m ³ à ½ camion	10 €
			> ½ camion	20 €

B. Les collectes par apport volontaire

1. Déchèteries

a) Fonctionnement

Le SICTOM est propriétaire de 3 déchèteries (Brou, Bonneval et Illiers-Combray) dont il assure l'entretien, le gardiennage et la gestion des enlèvements.

Le transport et le traitement des déchets sont confiés à un prestataire de service : NCI Environnement. Cette partie fera l'objet d'une analyse dans le paragraphe réservé au traitement des déchets.

Les déchèteries sont ouvertes 27 heures par semaine du 1^{er} novembre au 28 février et 33 heures par semaine du 1^{er} mars au 31 octobre.

Elles accueillent les particuliers du SICTOM (gratuit jusqu'à 2m³ par apport) et les professionnels du SICTOM (3 €par apport < 2 m³). Les personnes extérieures peuvent aussi y accéder moyennant un tarif spécifique (particuliers : 3 €par apport < 2 m³ – professionnels : 6.10 €par apport < 2 m³).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement des trois sites et les horaires d'ouverture (disponible en déchèterie ou au bureau du SICTOM).

● Moyens humains

4 équivalents temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

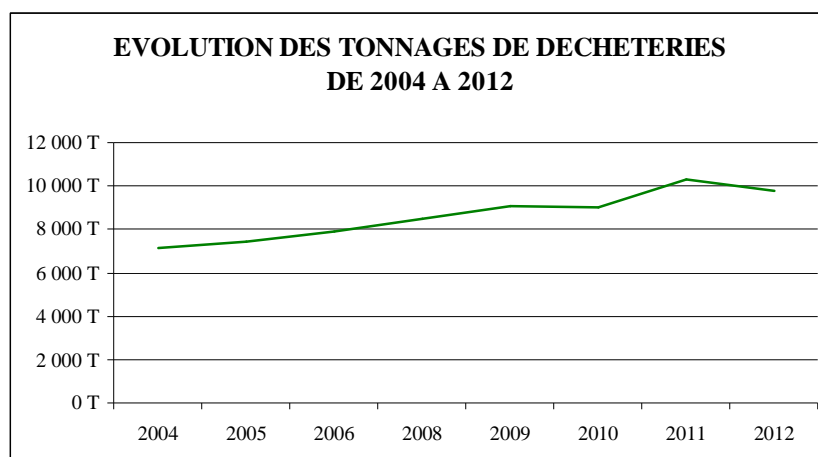
- ☛ 22 bennes 30 m³ 5 bennes 30 m³ à couvercle 7 bennes 10 m³
- ☛ 7 conteneurs d'apport volontaire pour le verre et les papiers recyclables
- ☛ 3 balances pour peser des déchets spéciaux (5 kg gratuits ; 1,5€/ kg supplémentaire)

b) Résultats et évolution

● Quantités par type de déchets

		2010	2011	2012	EVOLUT° 2011 - 2012
VEGETAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	643,810 T	752,790 T	741,160 T	-2 %
	BROU	790,090 T	877,450 T	930,940 T	6 %
	ILLIERS	847,940 T	929,340 T	936,180 T	1 %
		2 281,840 T	2 559,580 T	2 608,280 T	2 %
GRAVATS Benne de 10 m3	BONNEVAL	881,140 T	1109,440 T	858,600 T	-23 %
	BROU	883,980 T	1 038,210 T	975,200 T	-6 %
	ILLIERS	1 025,780 T	1 239,840 T	1 208,400 T	-3 %
		2 790,900 T	3 387,490 T	3 042,200 T	-10 %
ENCOMBRANTS Benne de 30 m3	BONNEVAL	656,320 T	722,250 T	726,800 T	1 %
	BROU	664,320 T	763,000 T	804,090 T	5 %
	ILLIERS	788,020 T	883,506 T	922,520 T	4 %
		2108,660 T	2368,756 T	2453,410 T	4 %
BOIS Benne de 30 m3	BONNEVAL	278,640 T	316,720 T	263,200 T	-17 %
	BROU	285,760 T	311,430 T	223,620 T	-28 %
	ILLIERS	305,340 T	363,960 T	222,060 T	-39 %
		869,740 T	992,110 T	708,880 T	-29 %
D3E	BONNEVAL	109,545 T	108,574 T	110,469 T	2 %
	BROU	90,791 T	104,587 T	89,999 T	-14 %
	ILLIERS	84,999 T	95,933 T	86,123 T	-10 %
		285,335 T	309,094 T	286,591 T	-7 %
METAUX Benne de 30 m3	BONNEVAL	132,720 T	134,230 T	116,120 T	-13 %
	BROU	169,700 T	166,660 T	150,960 T	-9 %
	ILLIERS	174,100 T	177,300 T	143,300 T	-19 %
		476,520 T	478,190 T	410,380 T	-14 %
CARTON Benne de 30 m3	BONNEVAL	51,740 T	57,580 T	52,480 T	-9 %
	BROU	67,980 T	63,560 T	59,920 T	-6 %
	ILLIERS	52,700 T	58,440 T	58,020 T	-1 %
		172,420 T	179,580 T	170,420 T	-5 %
Déchets Ménagers Spéciaux	BONNEVAL	8,439 T	8,315 T	8,820 T	
	BROU	8,439 T	8,315 T	8,820 T	
	ILLIERS	8,439 T	8,315 T	8,820 T	
		25,317 T	24,944 T	26,460 T	6 %

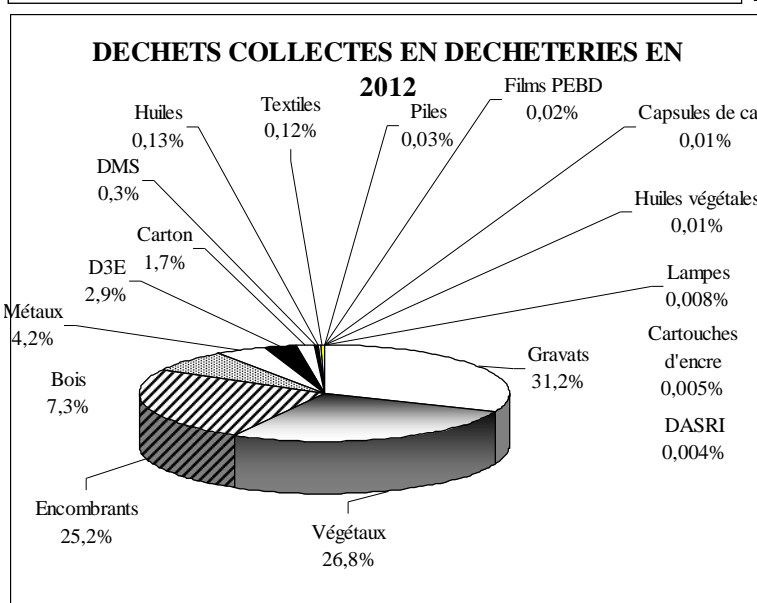
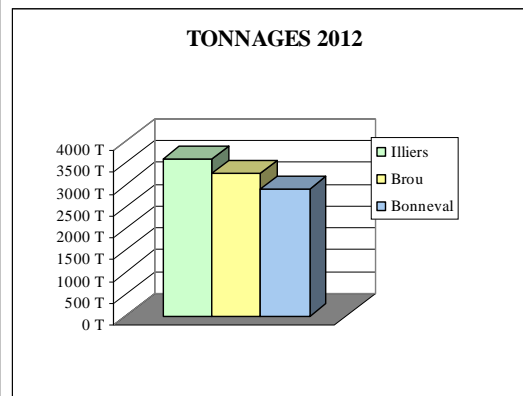
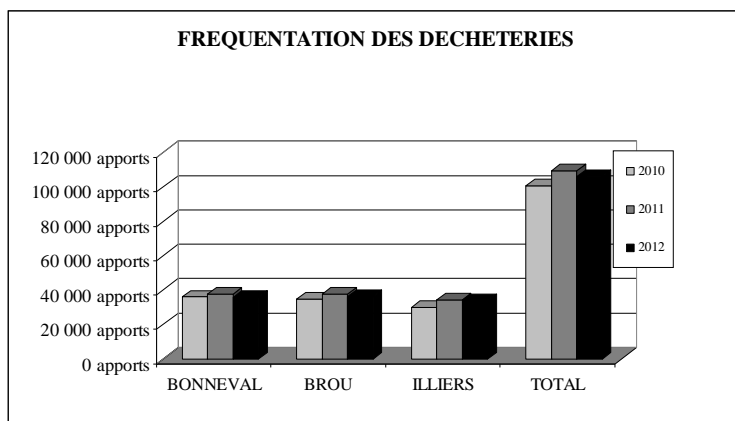
BATTERIES	BONNEVAL	3,613 T	3,033 T	3,227 T	6 %
	BROU	3,613 T	3,033 T	3,227 T	
	ILLIERS	3,613 T	3,033 T	3,227 T	
		10,840 T	9,100 T	9,680 T	
HUILES Conteneurs 4 m3	BONNEVAL	3,780 T	3,150 T	5,130 T	63 %
	BROU	3,600 T	3,960 T	3,960 T	0 %
	ILLIERS	3,330 T	3,600 T	3,240 T	-10 %
		10,710 T	10,710 T	12,330 T	15 %
PILES	BONNEVAL	1,756 T	1,403 T	1,091 T	-22 %
	BROU	1,756 T	1,403 T	1,091 T	
	ILLIERS	1,756 T	1,403 T	1,091 T	
		5,267 T	4,210 T	3,274 T	
LAMPES	BONNEVAL	0,242 T	0,235 T	0,250 T	7 %
	BROU	0,242 T	0,235 T	0,250 T	
	ILLIERS	0,242 T	0,235 T	0,250 T	
		0,726 T	0,705 T	0,751 T	
DASRI	BONNEVAL	0,110 T	0,120 T	0,119 T	-1 %
	BROU	0,110 T	0,120 T	0,119 T	
	ILLIERS	0,110 T	0,120 T	0,119 T	
		0,329 T	0,361 T	0,356 T	
CARTOUCHES D'ENCRE	BONNEVAL	0,247 T	0,175 T	0,198 T	13 %
	BROU	0,376 T	0,195 T	0,195 T	0 %
	ILLIERS	0,150 T	0,100 T	0,080 T	-20 %
		0,773 T	0,470 T	0,473 T	1 %
CAPSULES CAFE	BONNEVAL	0,082 T	0,360 T	0,573 T	59 %
	BROU	0,073 T	0,240 T	0,282 T	18 %
	ILLIERS	0,000 T	0,000 T	0,095 T	100 %
		0,155 T	0,600 T	0,950 T	58 %
FILMS PEBD	BONNEVAL		1,218 T	0,702 T	-42 %
	BROU		0,652 T	0,530 T	-19 %
	ILLIERS		0,270 T	0,240 T	-11 %
		0,000 T	2,140 T	1,472 T	-31 %
HUILES VEG.	BONNEVAL			0,220 T	100 %
	BROU			0,330 T	100 %
	ILLIERS			0,220 T	100 %
				0,770 T	100 %
TEXTILES	BONNEVAL			6,200 T	
	BROU			0,000 T	
	ILLIERS			5,850 T	
		0,000 T	0,000 T	12,050 T	
TOTAL		9 039,532 T	10 328,040 T	9 748,727 T	-5,61 %



Si la tendance est à la hausse depuis plusieurs années, en 2012 la quantité de déchets déposés en déchèteries a diminué de plus de **5.5 %**.

● Evènements marquants

- La **filière bois** devient de plus en plus exigeante quant à la qualité des matériaux acceptés. De nouvelles consignes nous ont été transmises limitant ainsi les quantités de bois valorisées en 2012.
- En février, les **barrières de dégel** ont perturbé l'accès au centre de traitement de Montmirail pendant quelques jours : nous avons limité les apports en déchèteries à un dépôt par jour.
- **1 accident de travail** en septembre 2012 : chute d'un gardien (blessure sans arrêt de travail)



Près de **106 000 apports** ont été enregistrés en 2012, soit **3 % de moins** par rapport à 2011 (+ 10 % en 5 ans, + 75 % en 10 ans).

Si les déchèteries de Brou et Bonneval sont les plus fréquentées, la déchèterie d'Illiers-Combray reçoit le plus de déchets.

Les quantités de gravats, végétaux et encombrants dominent.

346 kg/hab/an ont été collectés (PM : moyenne départementale 2011 = 264,5 kg/hab/an).

43 % des déchets sont valorisés.

Le SICTOM se trouve confronté à un problème récurrent de **vols** et de **dégradations** depuis qu'il sépare les D3E (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques) des autres déchets. Ce type de déchets, ainsi que la ferraille et les batteries attirent les « visiteurs » qui dégradent notamment les clôtures et les serrures et volent à l'occasion du petit matériel. 5 dépôts de plainte et 6 mains courantes ont été déposées en gendarmerie en 2012 (essentiellement sur Brou et Illiers-Combray).

2. Plate-forme de compostage de végétaux

Le SICTOM exploite sa plate-forme de compostage de déchets végétaux située sur la commune de Dangeau, construite en 1997.

● Moyens humains

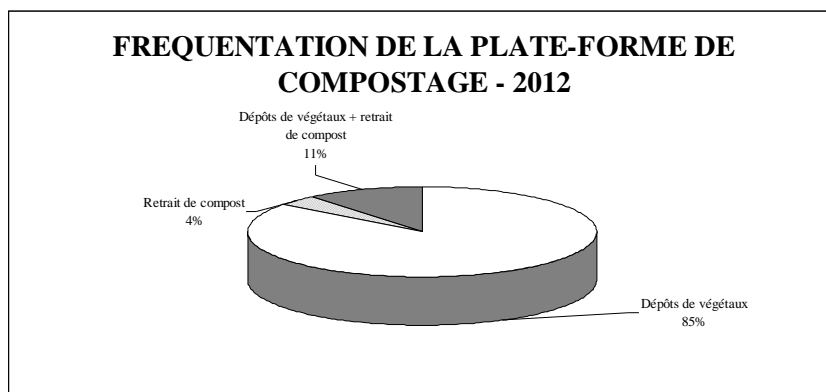
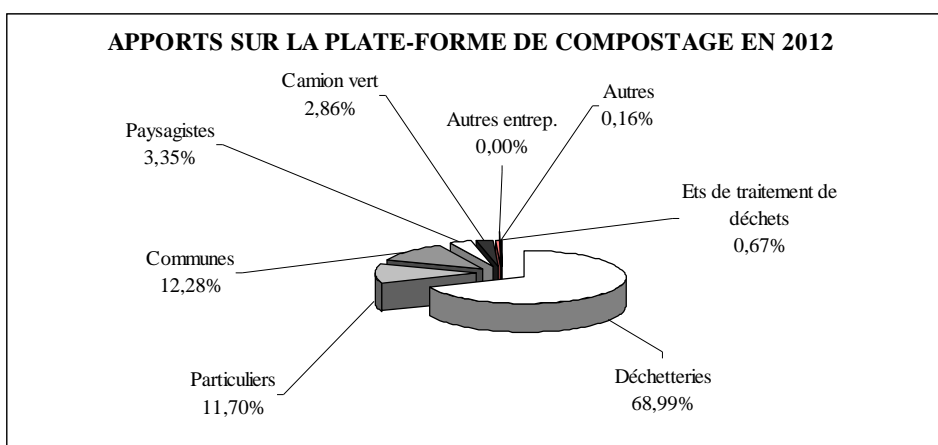
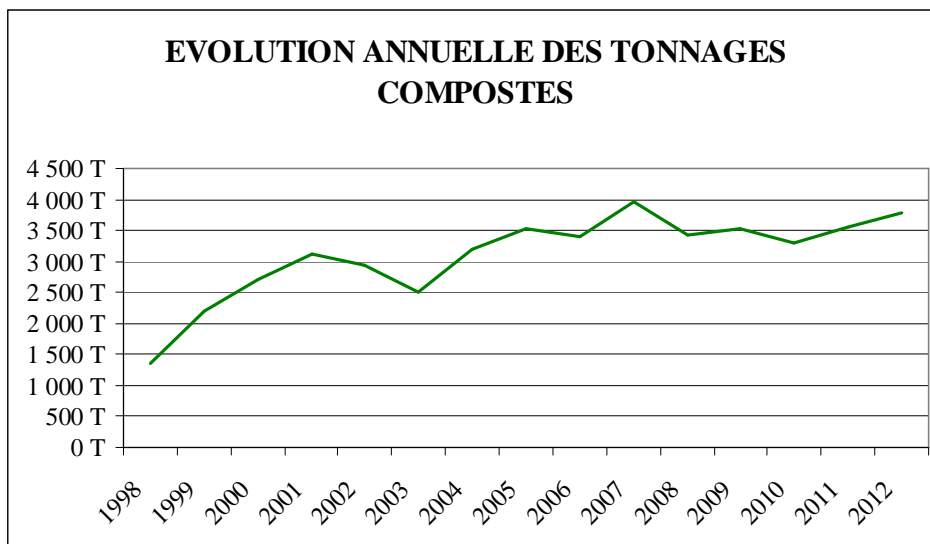
1 équivalent temps plein pour le gardiennage et l'entretien (personnel du SICTOM)

● Moyens matériels

- 1 plate-forme de 4 750 m² - 1 bassin de rétention
- 4 rampes d'arrosage - 1 pompe électrique - 1 chargeur télescopique

● Résultats

3 796 tonnes de végétaux ont été réceptionnés sur le site en 2012 en vue d'être compostés, soit **7,2% de plus** qu'en 2011.



8 655 dépôts de végétaux et / ou retraits de compost de particuliers ont été enregistrés en 2012, soit **11 % de plus qu'en 2011**.

3. Collecte des déchets amiantés

Une nouvelle journée de collecte de déchets amiantés a été organisée en mars 2012. La société Process Amiante de Clévilliers a assuré la prise en charge des déchets sur le site de la plate-forme de compostage. Afin de garantir un minimum de tonnage, l'opération s'est faite en partenariat avec le SIRTOM du Pays Chartrain, le SICTOM de Nogent le Rotrou et le SICTOM de Chateaudun.

Prix facturé aux clients : 0,55 €TTC / kg
Poids collecté : 18 Tonnes

4. Collecte des piles

36 bornes à piles sont réparties sur le territoire syndical. Elles sont vidées régulièrement par l'agent de collecte des végétaux.

A cette collecte de piles en bornes d'apport volontaire, s'ajoutent les accumulateurs déposés en déchèteries par les particuliers.

Plus de 3 tonnes d'accumulateurs ont ainsi été collectées et traitées spécifiquement en 2012 (-22 %).

5. Collecte des DASRI

Le SICTOM a mis en place, depuis le 1^{er} juin 2006, un dispositif de collecte des déchets piquants et coupants d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) auprès des patients en auto-traitement.

Les pharmaciens distribuent les boîtes sécurisées vides (fournies gratuitement par la société Alliance Santé) auprès des patients concernés et les déchèteries récupèrent les boîtes pleines verrouillées.

Depuis octobre 2008, le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les déchets regroupés en déchèterie.

En **2012, 356 kg** de déchets ont été collectés (-1.39 %).

V. LE TRAITEMENT DES DECHETS

A. L'incinération

1. Le SOMEL

Le SICTOM a délégué la compétence transfert, transport et incinération des ordures résiduelles au SOMEL (Syndicat des ordures ménagères d'Eure-et-Loir). Il assure :

- la gestion des quais de transfert de Dangeau, Nogent le Rotrou et Chartres
- le transport des déchets des quais de transfert vers les centres de traitement
- les relations contractuelles avec l'usine d'incinération.

Le SOMEL comprend le SYROM de la région de Dreux, Dreux Agglomération, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou, le SICTOM de La loupe – Courville sur Eure et le SICTOM BBI.

Courant 2009, le SOMEL a construit un quai de transfert des ordures sur l'ancien site de l'usine d'incinération à Dangeau. Les camions de collecte vident leur chargement dans les trémies de l'installation. Les ordures sont alors regroupées dans des bennes à fond mouvant qui, une fois pleines, sont acheminées vers l'usine d'incinération de Mainvilliers pour les ordures résiduelles et vers le centre de tri pour les emballages recyclables.

2. L'usine de valorisation énergétique Orisane

- Effectifs : 30 personnes
- 2 fours d'une capacité totale de 110 000 tonnes par an

La combustion des ordures permet de produire de l'électricité dont 90 à 95 % sont vendus à la Régie du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain (RSEIPC).

- 1 quai de transfert (biflux, JRM et emballages) ouvert en novembre 2012
- 1 parcours « Biodiversité » créé en 2012



● **Tonnages traités en 2012 :**

- 90 760 tonnes d'ordures ménagères (dont 6.8% en provenance du SICTOM BBI)
- 20 811 tonnes de déchets industriels banals



● **Flux sortants :**

- 24 119 tonnes de mâchefers (214 kg / tonne de déchets traités)
 - dont : 1 924 tonnes de métaux ferreux valorisés,
 - 185 tonnes d'aluminium valorisé,
 - 22 010 tonnes de mâchefers utilisés en sous-couche routière.
- 5 581 tonnes de Refiom (résidus des fumées d'incinération) traités au centre de stockage de classe I de Laval (51 kg / tonne de déchets traités)
- 55 743 MWh exportés par Orisane sur le réseau de la RSEIPC (0,494 MWh / tonne de déchets traités)

B. Le centre de tri

Depuis le 1^{er} janvier 2009, les emballages recyclables (hors verre) et les journaux-magazines collectés sélectivement sont triés au centre de tri Natriel qui est exploité en régie par Dreux Agglomération.

● **Moyens humains :**

Dreux Agglomération a mis au point une politique d'insertion efficace où le centre de tri apparaît comme un outil bien adapté puisque les postes y sont accessibles aux personnes peu qualifiées.

● **L'outil :**

- Capacités de tri :
 - 9 200 tonnes d'emballages
 - 10 800 tonnes de journaux-magazines
- 2 chaînes de tri (journaux-magazines / emballages)
- 1 aire de stockage amont pour le dépotage des matériaux à trier de 754 m²
- 1 aire de stockage aval avant reprise et évacuation des matériaux triés de 520 m²

● **Production de matériaux recyclables issus des collectes sélectives :**

Matériaux	Tonnage valorisé et traité		Filières de recyclage au 31.12.2012
	2011	2012	
Emballages	476 T	500 T	
Carton	124 T	166 T	Sita - Descartes (37)
Plastique	120 T	122 T	Sita - MPB ou FPR ou Regene Atlantique (71)
Refus	113 T	94 T	Orisane - Valorisat ^o énergétique
Acier	58 T	76 T	Arcelor - Dunkerque (59)
Tetra	20 T	26 T	Georgia Pacific Hondouville (27)
Aluminium	2 T	4 T	Sita - Norval Berville sur Seine

Les quantités valorisées et traitées évoluent d'une année sur l'autre en fonction des résultats de collecte, mais aussi en fonction des stocks, c'est-à-dire des tonnages restant à trier ou à livrer aux repreneurs au 31 décembre de l'année en cours. De plus, une « freinte » (écart entre le tonnage collecté et le tonnage traité par le centre de tri) est liée au mode de calcul de la répartition des tonnages sur chaque collectivité. Cette affectation se fait automatiquement grâce à un logiciel informatique Eco-Emballages.

Papier	15 T	14 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Stock	24 T	22 T	Orisane - Valorisat° énergétique
Papier	679 T	686 T	UPM Chapelle Darblay – Grand Couronne (76)
Papier	653 T	658 T	
Refus	26 T	28 T	
Stock	0 T	0 T	
Verre	1 002 T	913 T	O-I Manufacturing - Villeurbanne (69)
Verre	983 T	872 T	
Refus	0 T	0 T	
Stock	19 T	41 T	

Résultats des caractérisations :

Un échantillonnage régulier des emballages et des journaux, revues, magazines permet de connaître la composition des déchets recyclables et le contrôle de la qualité des collectes.

Emballages :

	Acier	Alu	Briques	PET clair	PET foncé	PEHD	Cartons imprimés	Cartons bruns	papiers	Refus
2011	14,56%	0,91%	6,45%	15,24%	3,86%	8,34%	24,40%	5,79%	3,40%	17,04%
2012	13,21%	1,02%	6,62%	11,64%	2,81%	8,67%	26,56%	9,77%	2,67%	17,04%

La qualité des emballages collectés reste stable et est légèrement supérieure à la moyenne départementale (Eure-et-Loir 2011 : 19 %).

Journaux, revues, magazines :

	Refus
2011	2,78 %
2012	2,46 %

Les papiers collectés sélectivement sont de très bonne qualité.

Verre :

Le verre est simplement rechargé dans les camions des repreneurs sans subir de tri (inutile et dangereux à réaliser).

Comparaison par rapport aux performances nationales :

Matériaux livrés aux repreneurs	Performances SICTOM BBI 2012	Performances nationales 2009
Métaux (alu + acier)	3,26 kg / hab	0,9 kg / hab
Cartons + briques	7,90 kg / hab	5,8 kg / hab
Plastiques	5,01 kg / hab	3,1 kg / hab
Papiers	27,08 kg / hab	24,0 kg / hab
Verre	35,86 kg / hab	30,4 kg / hab

Les performances du SICTOM BBI sont supérieures à la moyenne nationale pour les 5 matériaux.

C. La plate-forme de compostage de végétaux

La plate-forme de compostage a pour objectif de produire un compost par fermentation aérobie et valoriser ainsi une grande part des déchets verts. Le compost produit respecte la norme NFU 44-051 relative aux amendements organiques. Des analyses régulières en laboratoire sont réalisées afin d'en contrôler la qualité.

La société Ecosys assure, par contrat jusqu'au 31.12.2012, le broyage et le criblage des déchets verts stockés sur la plate-forme.

Le process technique est le suivant :

- ⇒ réception, pesée (pour les plus gros chargements) et contrôle des matériaux entrants,
- ⇒ enlèvement des indésirables,
- ⇒ broyage,
- ⇒ mise en andain avec humidification,
- ⇒ fermentation pendant quatre à cinq mois avec un retournement,
- ⇒ criblage à la maille de 20 mm.

Le compost est redistribué en partie gratuitement aux usagers (particuliers et communes). Depuis 2009, le SICTOM vend une partie du produit fini à la société Axéreal. La société Ecosys pourrait se charger éventuellement d'écouler les surplus.

L'entretien du site et l'accueil des usagers sont assurés par un agent du SICTOM (1 équivalent temps plein).

Le règlement intérieur présente les règles de fonctionnement du site et les horaires d'ouverture (disponible à la plate-forme ou au bureau du SICTOM).

Résultats de la production :

Compost évacué	± 1 455 tonnes
Compost valorisé vendu par le SICTOM	1 188 tonnes
Compost valorisé distribué gratuitement par le SICTOM	± 270 tonnes
Compost valorisé par Ecosys	0 tonne
Refus traités par Ecosys dans une chaudière biomasse	194 tonnes

D. Les déchets de déchèteries

1. Le site de Montmirail (72)

Suite à un appel d'offres, les déchets de déchèteries les plus volumineux, ainsi que les déchets dangereux sont pris en charge et traités par la société NCI Environnement (Groupe Paprec) dont le siège social se situe au Mans.

● Le transport des déchets :

Personnel et matériel :

- La société NCI Environnement attribue un nombre de chauffeurs sur le secteur du SICTOM en fonction des besoins (environ 2 équivalents temps plein).
- 1 chauffeur qualifié habilité pour le transport des matières dangereuses
- véhicules utilisés :
 - Renault Camions équipés de bras de levage
 - 1 camion plateau 19 tonnes avec hayon élévateur et équipement ADR

Aucun accident de travail à déplorer en 2012.

Rappel : les bennes sont la propriété du SICTOM BBI.

● Le traitement des déchets :

L'ensemble des déchets (excepté les déchets dangereux et les déchets végétaux) transite par l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux Classe II de Montmirail exploitée par la société NCI Environnement.

Installations sur le site de Montmirail :

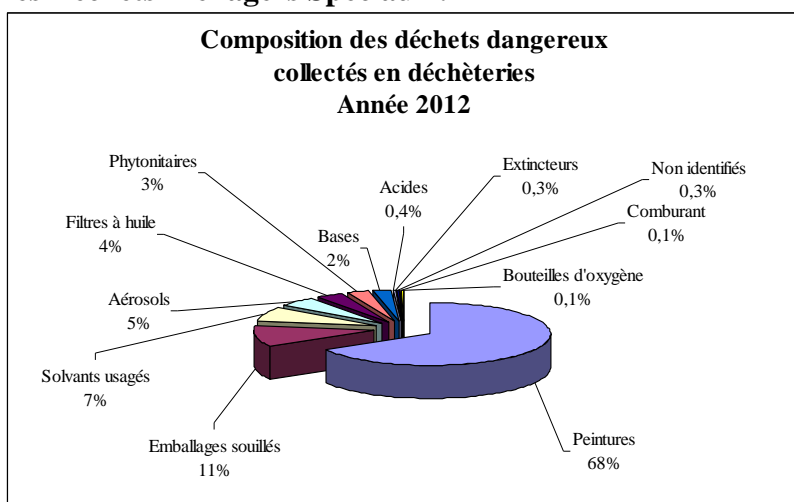
- un centre de stockage de déchets non dangereux : capacité 75 000 tonnes par an avec récupération des lixiviats pour traitement en station d'épuration et valorisation énergétique des biogaz (production d'électricité)
- un broyeur à bois
- un pont bascule
- une presse à balles pour les cartons

Chaque type de déchets suit une filière de traitement spécifique :

	Matériaux	Unité de traitement localisation
Déchèteries	Encombrants	Enfouissement en Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux de classe 2 - NCI Environnement - Montmirail (72)
	Gravats	Réutilisation pour remblais et empierrement Illiers Combray (28)
	Carton	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) puis Recyclage par SITA
	Bois	Broyage au centre de transfert - NCI Environnement - Montmirail (72) Puis Valorisation énergétique (chaudière biomasse)
	Ferrailles	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis Recyclage par Passenaud - Champagné (72)
	Déchets Ménagers Spéciaux	Centre de transfert - NCI Environnement – Le Mans (72) puis traitement spécifique par valorisation énergétique - TRIADIS – Rennes (35)
	Films plastique en PEBD	Centre de transfert – NCI Environnement Montmirail (72) Puis recyclage

Les déchets verts sont transportés par NCI Environnement à la plate-forme de compostage du SICTOM BBI.

Les Déchets Ménagers Spéciaux :



Les quantités évoluent peu. Près de **26 tonnes de déchets ménagers spéciaux** ont été traitées, soit 1,06 kg/hab/an. Un chimiste du centre de traitement Triadis établi un tri fin des produits et les regroupe par famille et par filière de traitement. Systématiquement un bordereau de suivi permet de tenir une traçabilité du déchet.

2. Les filières dédiées

Les filières dédiées répondent à une volonté gouvernementale qui vise, dans le cadre de la **Responsabilité Elargie du Producteur (REP)**, à mettre en place des filières de collecte et de traitement spécifiques à un type de déchets prises en charge en totalité par les producteurs.

● Les D3E

Les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) sont séparés des autres déchets depuis fin 2007 sur les déchèteries du SICTOM BBI.

L'éco-organisme Ecosystème, agréé par l'état, assure la collecte de ces déchets, leur tri et leur valorisation (démantèlement et séparation des matières pour valorisation ou traitement).

Tonnages valorisés :

	2010	2011	2012	2011/2012	Unité de traitement
Gros électro. hors froid	100.3 T	111.6 T	104.8 T	-6.1 %	GDE - Rocquancourt (14)
Gros électro. froid	48.2 T	47.7 T	49.7 T	4.2 %	Véolia Triade – St Sylvain d'Anjou (49)
Ecrans	67.1 T	75.1 T	63.7 T	-15.1 %	Ecrans : Galloo – Vernouillet (28) Ecrans plats : Galloo – Halluin (59)
Petits électroménagers	69.9 T	74.8 T	68.4 T	-8.5 %	Véolia Triade – Gonesse (95)
Total	285.3 T	309.1 T	286.6 T	-7.3 %	

Matières recyclées	226 T
Matières valorisées énergétiquement	21T
Total valorisé	247 T
Matières éliminées en installations spécialisées	40T

Performances:

SICTOM BBI : 11,8 kg / hab / an
Perf. Milieu rural : 7,7 kg / hab / an
Eure-et-Loir : 5,2 kg / hab / an
France : 4,8 kg / hab / an

● Les lampes

Créé le 26 mai 2005 par plusieurs fabricants de lampes souhaitant intensifier leurs efforts en faveur de la protection de l'environnement, Recylum, éco-organisme, intervient pour le compte de tous les producteurs de lampes qui le souhaitent (fabricants, importateurs, distributeurs ayant leur marque propre...).

Depuis 2008, Recylum intervient auprès du SICTOM BBI afin de collecter et traiter les lampes à économie d'énergie, les néons.... En 2012, 750 kg ont été broyés ou découpés afin de séparer les différents matériaux et notamment les matières dites dangereuses et ainsi de les orienter vers les filières en aval appropriées.

● Les piles

Le traitement de ces déchets est assuré gratuitement par la société Corepile qui relève les fûts de stockage sur chaque déchèterie dans le cadre d'un protocole d'accord signé le 05 octobre 2000 entre la FIEEC (Fédération des Industries Electriques, Electroniques et de la Communication), la FCD (Fédération du Commerce et de la Distribution) et l'AMF (l'Association des Maires de France).

Les piles (3.2 tonnes) sont recyclées selon des procédés qui varient en fonction du type de piles. Les différents matériaux valorisables sont extraits en vue d'être recyclés.

● Les huiles de vidange

Les huiles de vidange sont collectées (via les déchèteries) par la société Véolia Propreté (Crucey - 28), agréée par la préfecture, afin d'être régénérées.

● Les textiles

Les deux bornes d'apport volontaire présentes sur les déchèteries de Bonneval et Illiers-Combray sont vidées par la société Ecotextile qui assure le tri des textiles usagés afin d'en permettre le recyclage ou le réemploi. 12 tonnes ont été collectées par leur intermédiaire en 2012.

En parallèle de cette organisation, quelques communes et supermarchés ont accepté de mettre en place des bornes d'apport volontaire sous les sollicitations directes des sociétés Ecotextile ou Le Relais.

La société agréée Eco-TLC, a été créée en vue de mettre en place une filière REP. Le SICTOM envisage d'y adhérer et de promouvoir la collecte des textiles.

3. Les autres déchets de déchèteries

● Les DASRI

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours collecte les déchets regroupés en déchèterie et en fait assurer le traitement dans le respect de la législation à l'usine Arcante de Blois.

Les collectivités sont toujours dans l'attente de la filière REP qui doit être mise en place par les pouvoirs publics.

● Les consommables informatiques

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les consommables informatiques usagés collectés en déchèterie.

● Les capsules Nespresso

La Société Collectors (Mornant – 69) récupère, trie et recycle gratuitement les capsules de café de la marque Nespresso collectées en déchèterie (recyclage de l'aluminium et compostage du marc).

● Les batteries

Régulièrement, un agent du SICTOM qualifié pour le transport des matières dangereuses, achemine les batteries collectées en déchèteries jusqu'à la société Spechat à Bonneval qui en assure ensuite le traitement et la valorisation via une installation de traitement (Société Lifmetal SA à Stains - 93).

● Les huiles végétales alimentaires

En mai 2012, une nouvelle filière de collecte nous permet d'évacuer et valoriser les huiles alimentaires usagées. Ainsi 770 kg d'huile ont été collectées par la société Ecologic'oil en vue de les recycler en bio-carburant.

E. Les déchets amiantés

Les 18 tonnes de déchets amiantés pris en charge par la société Process Amiante de Clévilliers, lors de la journée de collecte ont été acheminés par camion vers la société 2B recyclage, sur leur site de stockage ISDI de classe 3 à l'Hôtellerie de Flée (49500).

VI. ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE PREVENTION

A. La sensibilisation au tri

Les gestes de tri sont bien ancrés dans les habitudes de la population. Mais des rappels réguliers sont nécessaires.

Ainsi, chaque année le SICTOM BBI diffuse, avec l'aide des communes, un **bulletin d'information** rappelant le fonctionnement des services, des consignes de tri...



Un **guide de tri** imprimé en 2009, et toujours d'actualité, est remis à chaque nouvel habitant ou à toute personne en faisant la demande.

Grace à un **site internet** www.sictombbi.fr, l'utilisateur a accès à tout moment à l'ensemble des informations liées au service d'élimination des déchets du SICTOM BBI.

En septembre 2011, un chargé de mission a été recruté afin de sensibiliser la population aux bons gestes de tri et de promouvoir la prévention des déchets.

B. La sensibilisation à la réduction des déchets

En 2012, le SICTOM BBI s'est engagé dans un Programme Local de Prévention (PLP) pour une durée de 5 ans visant les objectifs de réduction du PEDMA 28 (réduction de la production des ordures ménagères et assimilées de 7 % en 5 ans).

L'animatrice de prévention et tri recrutée en septembre 2011 est chargée de porter ce projet et de mener une véritable politique de réduction de la quantité et de la nocivité de nos déchets. Courant 2012, elle a rédigé le programme et mené les premières actions de prévention.

Ce programme, soutenu par l'Ademe et le Conseil général, s'appuie sur un diagnostic du territoire qui a permis d'identifier les gisements d'évitement à cibler et de planifier une série d'actions concrètes de sensibilisation à la réduction des déchets. Ce rapport sera consultable sur le site internet du SICTOM dans le courant du 2nd semestre 2013.

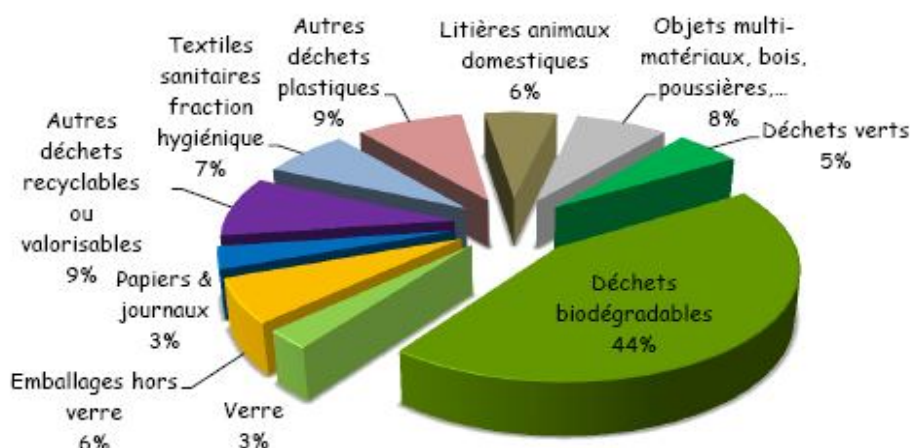
➤ Gisements d'évitement à cibler

En juin 2012, le SICTOM BBI a réalisé une caractérisation sur ordures ménagères résiduelles afin d'identifier les gisements potentiels d'évitement pouvant faire l'objet d'actions de prévention :

- identifier les « produits » valorisables et/ou réutilisables susceptibles d'être évités ou détournés vers une filière de recyclage ou à créer,
- Connaître la part des déchets fermentescibles qui pourrait être détournée des OMR, y compris les déchets verts,
- Evaluer nos capacités à améliorer le tri sélectif.

Les résultats de la caractérisation sur ordures ménagères résiduelles

Echantillon représentatif de 240 foyers dont 3.33% d'habitat collectif ; Tonnage collecté : 1.254 T



Certains flux de déchets peuvent être évités (déchets fermentescibles), aller dans une filière existante (déchets recyclables, déchets ménagers spéciaux, médicaments...) ou encore être détournés (textiles, DEEE).

➤ Planning synthétique des actions retenues dans le Programme local de prévention :

Thèmes	N°	Action	Planning					Priorité (« 1 » = prioritaire ; « 3 » = non prioritaire)	
			Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5		
<i>Réalisation du diagnostic</i>									
<i>Elaboration du programme</i>									
Sensibilisation des publics à la prévention des déchets	1	Sensibiliser le grand public à la prévention et communiquer sur le programme	■	■	■	■	■	■	1
	2	Sensibiliser la jeunesse à la prévention des déchets	■	■	■	■	■	■	1
	3	Opération foyers-témoins	■	■	■	■	■	■	1
Actions éco-exemplaires de la collectivité	4	L'exemplarité des collectivités et du SICTOM BBI	■	■	■	■	■	■	3
Actions emblématiques nationales	5	Promouvoir la gestion domestique des déchets organiques	■	■	■	■	■	■	1
	6	Développer le compostage en restauration collective	■	■	■	■	■	■	1
Actions d'évitement de la production de déchets	7	Promouvoir le réemploi et la récupération des textiles	■	■	■	■	■	■	3
Actions de prévention quantitative / qualitative	8	Commerces engagés -labellisation Eco-défis	■	■	■	■	■	■	1
	9	Promouvoir le jardinage au naturel	■	■	■	■	■	■	1
	10	Sensibiliser à la nocivité des produits dangereux	■	■	■	■	■	■	3
TOTAL							/		
Moyenne par action							/		
Moyenne par habitant							/		

➤ Les actions menées en 2012

Une formation de 3 h a été proposée aux élus délégués du SICTOM et intitulée « **Comment réduire les déchets sur votre territoire ?** » le 29 novembre 2012.

La gestion domestique des déchets organiques :

Une réflexion a été initiée, dès 2011, afin de mettre en place une opération de gestion domestique des déchets organiques. Les actions liées à cette opération ont débuté au printemps 2012 afin d'inciter les usagers à composter la partie biodégradable de leurs déchets et à « jardiner au naturel ».



Cette opération découpée, initialement en 3 phases de lancement (une par communauté de communes), est planifiée sur toute la durée du PLP. Une 4^{ème} phase de lancement sera ajoutée courant 2013 pour sensibiliser les habitants des 8 communes supplémentaires adhérentes au 1^{er} janvier 2013.

L'objectif fixé est d'équiper 10% des foyers en composteur individuel d'ici la fin du PLP.

Cette opération prévoit pour chaque phase de lancement :



1. la distribution d'une **enquête** visant à mieux connaître les pratiques existantes des usagers,
2. l'organisation de **réunions d'information** et de sensibilisation au compostage et aux pratiques complémentaires (mulching, paillage...),
3. la distribution de **guides de bonnes pratiques**,
4. la distribution de **composteurs individuels**.

Ensuite la distribution de composteurs se poursuivra tout au long du programme de prévention.

En 2012	Retour d'enquêtes	Réunions d'information	Composteurs distribués
CdC du Perche Gouet Printemps 2012	546 enquêtes 14 % des foyers	3 réunions organisées 250 participants	286 composteurs 7,2 % des foyers
CdC du Pays de Combray Automne 2012	233 enquêtes 10 % des foyers	3 réunions organisées 250 participants	163 composteurs 6,8 % des foyers

La 3^{ème} phase de lancement, qui concerne la Communauté du Bonnevalais, démarrera au printemps 2013. Puis le SICTOM prévoit de lancer la 4^{ème} et dernière phase à l'automne 2013, auprès des 7 dernières communes qui ont adhéré au 1^{er} janvier 2013.

« Stop pub » :



Afin de promouvoir la réduction des papiers à la source, un autocollant est disponible en déchèterie pour toute personne qui souhaite désencombrer sa boîte aux lettres des courriers non adressés.

Le taux d'équipement des boîtes aux lettres est estimé à 13 % en 2012 (Données La Poste). Sont comptabilisés les autocollants diffusés par le SICTOM, les messages réalisés par les habitants eux-mêmes et les plaquettes achetées dans le commerce.

Perspectives et projets :

- Outre la mise en œuvre d'actions concrètes de sensibilisation pour réduire les quantités de déchets et leur nocivité, le SICTOM s'efforce aussi de développer les filières de valorisation. En fonction de l'évolution de la réglementation, d'autres filières spécifiques type REP (Responsabilité Elargie du Producteur) devraient être mises en place dans les mois à venir par la création de nouveaux éco-organismes chargés de l'élimination de certains déchets comme les déchets d'ameublement, les déchets dangereux des ménages... Le SICTOM BBI restera attentif à cette évolution et s'efforcera de répondre au mieux à ces évolutions.
- L'évolution de la réglementation portant sur les installations classées, suite à la parution du décret 2012-384 du 20 mars 2012, obligera le SICTOM BBI à réaliser des travaux de mise en conformité sur ses 3 déchèteries et à effectuer des vérifications périodiques par des bureaux de contrôle.
- 8 nouvelles communes adhéreront au SICTOM BBI au 1^{er} janvier 2013. La reprise des marchés en cours est envisagée jusqu'à la fin des liens contractuels que le SICTOM a actuellement avec ses prestataires de collecte. Ainsi la prochaine procédure de consultation pour choisir le prestataire de collecte concernera l'ensemble du nouveau périmètre syndical.
- Afin de préparer ses marchés, le SICTOM envisage de mener une étude d'optimisation en 2013 – 2014 avec l'aide d'un cabinet d'études spécialisées.

- III -
INDICATEURS
FINANCIERS

VII. MODALITES D'EXPLOITATION

<u>Activité</u>	<u>Mode d'exploitation</u>	<u>Titulaire du contrat</u>	<u>Début du contrat</u>	<u>durée du contrat</u>	<u>Objet</u>	<u>Observations</u>
Collectes Ordures Ménagères & assimilées + Collectes Sélectives	Marché de service	SITA CENTRE OUEST + NATRIEL (sous-traitant)	01/01/2009	5 ans + 1 an + 1 an	-collecte des déchets ménagers et non ménagers en porte à porte -collectes sélectives en porte à porte -tri des matériaux recyclables	
Déchèteries	Régie directe	/	/	/	. gardiennage et entretien	3 agents du SICTOM
	Marché de service	NCI Environnement	01/01/2009	5 ans + 1 an + 1 an	. transport des matériaux . traitement des matériaux	
Plate-forme de compostage de déchets verts	Régie directe + Marché de service	/ Ecosys	/ 01/01/2010	/ 31/12/2011 + reconduit 1an	gardiennage et entretien réception, tri broyage, criblage arrosage distribution du compost	1 agent du SICTOM Les interventions de broyage et criblage sont réalisées par l'entreprise Ecosys
Collecte de végétaux à domicile sur appel	régie directe	/	/	/	collecte des végétaux chez les personnes âgées collecte de quelques encombrants et de recyclables travaux d'entretien (véhicules, récipients de collecte...)	1 agent du SICTOM
Collecte des piles	régie directe	/	/	/	vidage des bornes à piles dans les communes	1 agent collecte des végétaux
Transfert + transport + Incinération	Délégation de compétences	SOMEL		durée illimitée	Incinération Réalisation et gestion du quai de transfert transport des déchets du quai vers l'usine d'incinération + vers Natriel Réhabilitation de l'ancien site	

VIII. FINANCEMENT DU SERVICE

Le financement du service d'élimination des déchets est assuré par la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)**. Cette taxe est un impôt direct dû par les personnes assujetties à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La taxe est instituée par l'assemblée délibérante.

Des zones de perception sont définies en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte.

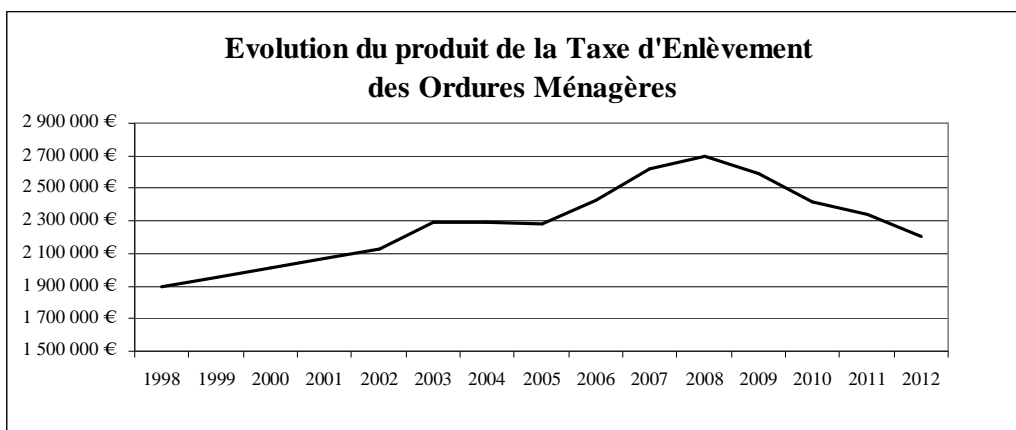
Le Code Général des Impôts prévoit plusieurs cas d'exonération générale de l'assujettissement à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères : une exonération permanente est accordée aux bâtiments publics affectés à un service public ou d'intérêt général et non productifs de revenus.

Vu l'article 68 de la loi de finances rectificative pour 2004, le Comité syndical a décidé que tous les locaux situés sur le territoire du syndicat seront assujettis à la TEOM.

Néanmoins, le SICTOM accorde des exonérations facultatives aux propriétaires de locaux à usage commercial ou industriel qui peuvent justifier d'un contrat d'élimination de leurs déchets avec une société spécialisée ou qui sont redevables de la redevance spéciale.

Cette taxe permet une facilité de gestion puisque celle-ci est recouvrée directement par les services fiscaux qui en calculent l'assiette pour ensuite la redistribuer mensuellement à la collectivité. Depuis la mise en place des Communautés de Communes, celles-ci perçoivent la TEOM en lieu et place du syndicat pour les communes qui les concernent. Elles perçoivent le produit de la TEOM qu'elles reversent ensuite au SICTOM.

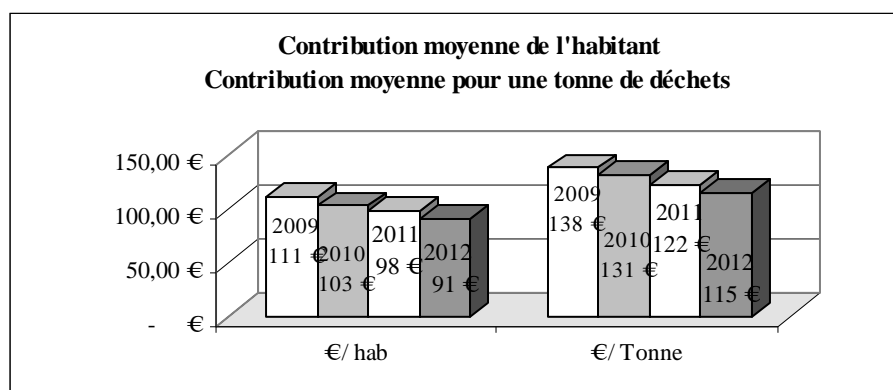
Évolution de la TEOM



Depuis 2008, l'organe délibérant du SICTOM BBI vote un **produit de la TEOM** régulièrement en baisse.

	2011	2012	Évolution
Montant global de la TEOM	2 337 702 €	2 205 300 €*	-5.60 %

* TEOM perçue sur 2012 : 2 083 129.22 € + reliquat perçu sur 2013



La contribution moyenne par habitant (91 €) est **inférieure** à celle constatée sur le département d'Eure-et-Loir en 2011 : 102 €par habitant.

En 2012, les taux d'imposition de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères sont les suivants :

- 12,07 % de la base foncière des logements desservis par une collecte hebdomadaire
- 15,09 % pour ceux desservis par deux collectes hebdomadaires.

IX. ANALYSE DES COÛTS 2012

La méthode de calcul des coûts **ComptaCoût®** préconisée par l'**Ademe** a été utilisée afin d'analyser les coûts du service public d'élimination des déchets du SICTOM BBI. Cette méthode permet l'usage d'un cadre et d'une méthode communs à toutes les collectivités. Elle permet de reprendre l'ensemble des charges et des produits, de fonctionnement et d'investissement, liés à un exercice complet et de les affecter à chaque flux de déchets. Elle permet ainsi de restituer des coûts complets et sincères.

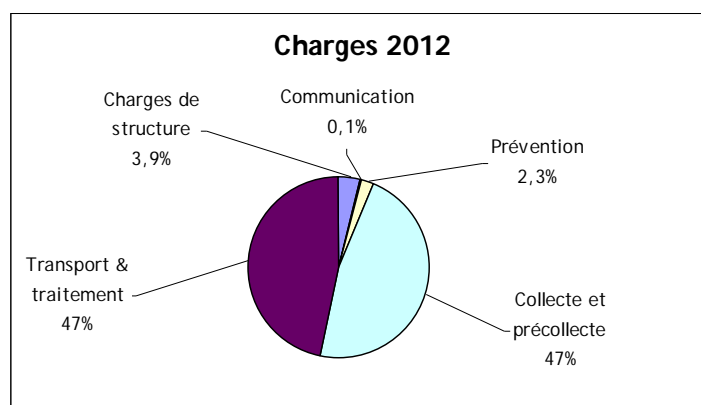
A. Les charges et les produits

	€ arrondis	€ / habitant
Total des charges 2012 TTC	3 265 000 €	134 €
Total des produits 2012	-869 000 €	-36 €
Coût à la charge de la collectivité	2 396 000 €	99 €
Contributions (TEOM)	2 205 000 €	91 €
Ecart	-191 000 €	-8 €

Bien que l'avenir laisse entrevoir des charges supplémentaires liées notamment à des projets visant la mise en conformité avec la réglementation, le PEDMA d'Eure-et-Loir et les lois « Grenelle de l'environnement », en 2012 le SICTOM a puisé volontairement sur une partie de ses réserves afin de diminuer la contribution demandée à l'utilisateur au travers de la TEOM.

Structure des charges :

Charges TTC 2012	€ arrondis	€ / hab
Charges de structure	128 000 €	5 €
Charges de Communication	4 000 €	0 €
<i>Prévention</i>	76 000 €	3 €
<i>Collecte et précollecte</i>	1 520 000 €	63 €
<i>Transport & traitement</i>	1 537 000 €	63 €
Charges techniques	3 133 000 €	129 €
Total des charges	3 265 000 €	134 €



Principaux postes de charges	Montant en €	% total des charges
1 Précollecte & collecte des OMR	926 899 €	28%
2 Traitement des OMR	745 468 €	23%
3 Transport & traitement déchèteries	498 430 €	15%
4 Précollecte & collecte des recyclables	383 415 €	12%
5 Tri des recyclables	150 105 €	5%
6 Gardiennage déchèteries	132 059 €	4%
Part des principaux postes de charges		87%

87 % des coûts du service public d'élimination des déchets ne sont à rattacher qu'à quelques postes de charges.

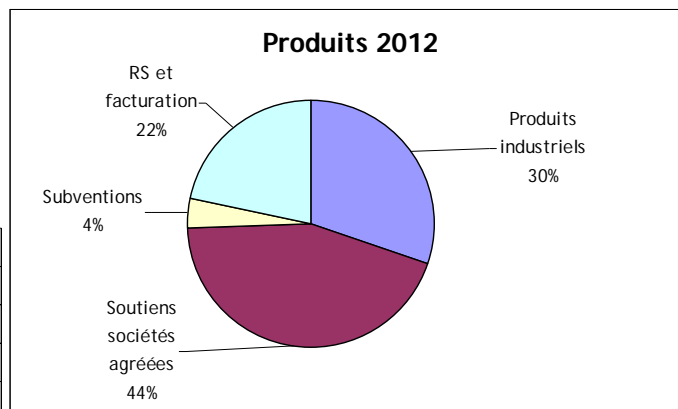
Le flux d'**ordures ménagères résiduelles** représente à lui seul plus de **50% des charges**.

Grâce à la mise en place des collectes sélectives de 5 matériaux au moins sur l'ensemble du territoire et à la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM BBI bénéficie d'un taux de **TVA réduit** (7% depuis le 1^{er} janvier 2012) au lieu de 19,6 % sur les prestations afférentes aux déchets (collecte, incinération et autres traitements,...).

L'impact sur le budget de fonctionnement est relativement important.

Structure des produits :

Produits 2012	€ arrondis	€ / hab
Soutiens sociétés agréées	384 000 €	16 €
Produits industriels	262 000 €	11 €
RS et facturation	189 000 €	8 €
Subventions	34 000 €	1 €
Total des produits	869 000 €	36 €



Les **soutiens versés par les sociétés agréées** (Eco-emballages, Ecofolio, Ecosystèmes) représentent **44 % de nos produits**.

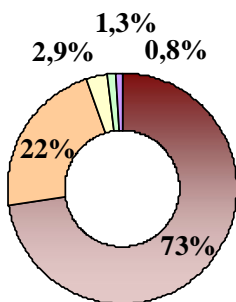
Les produits industriels regroupent l'ensemble des recettes liées à la revente des matériaux et la participation versée par le SIRTOM du Pays Chartrain pour l'accès de certains de ses habitants à nos déchèteries. Ces produits ont augmenté de 7 % par rapport à 2011 essentiellement grâce à la remontée des cours de reprise de certains matériaux.

B. Coût des différents flux par service

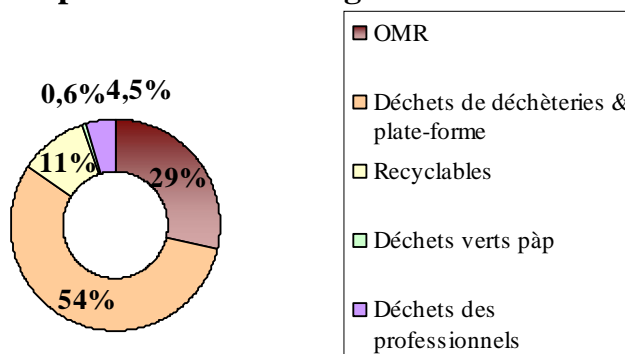
Part relative des différents flux :

	Coûts	Tonnages	€ / tonne	€ / habitant
OMR	1 741 356,73 €	5 514 T	316 €	72 €
Déchets de déchèteries & plate-forme	535 207,92 €	10 659 T	50 €	22 €
Recyclables	69 829,62 €	2 057 T	34 €	3 €
Déchets verts pàp	30 263,93 €	109 T	279 €	1 €
Déchets des professionnels	19 683,09 €	870 T	23 €	1 €
	2 396 341,29 €	19 208 T	125 €	99 €

Répartition du coût à la charge de la collectivité



Répartition des tonnages

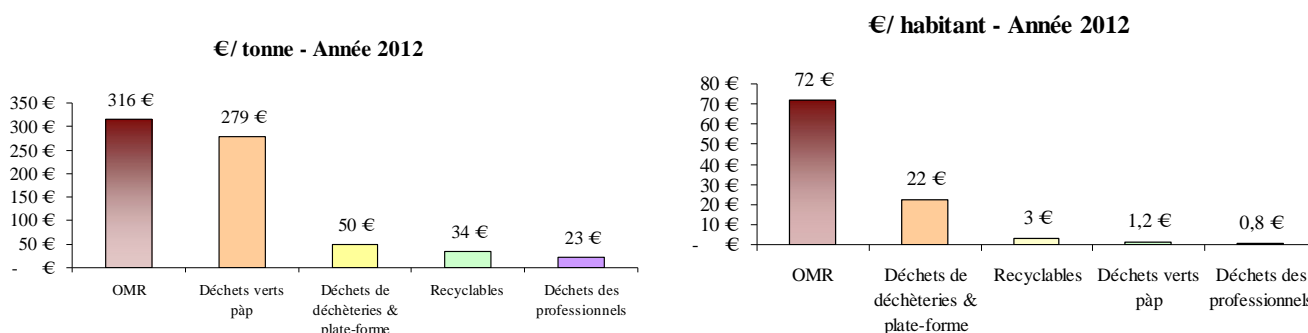


Les **ordures ménagères résiduelles** représentent **29% des tonnages**, alors qu'elles représentent **73% du coût** du service public d'élimination des déchets.

Les **déchèteries** représentent quant à elles **54 % des tonnages** éliminés et de **22 % du coût** du service.

Quant à la **collecte sélective des recyclables**, elle représente **2,9% du coût** du service alors qu'elle permet de détourner **11% du poids** des ordures incinérables.

Coût unitaire des différents flux :



L'analyse des coûts par flux montre que l'élimination des **ordures ménagères résiduelles** est la plus chère. Elle coûte **316 € la tonne**, soit **72 € par habitant**.

Le coût de la collecte en porte à porte des déchets verts à la tonne est élevé, néanmoins ce service ne coûte que 1,2 € par habitant.

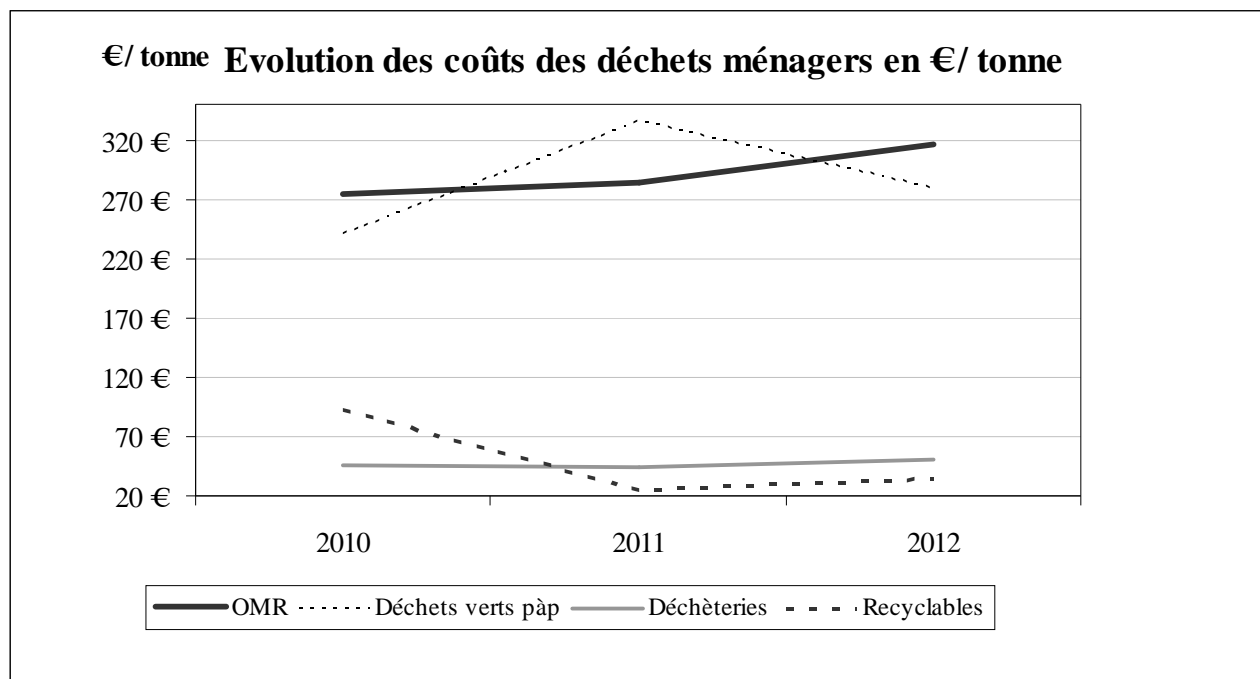
Si on compare le coût du service d'élimination des ordures résiduelles à celui des recyclables, **l'impact positif du geste de tri est évident** puisqu'une tonne de déchets collectée sélectivement et recyclée ne coûte que **34 €** soit **3 € par habitant**.

2012	€/ tonne	€/ habitant
Verre	179 €	6,5 €
Papiers	130 €	3,5 €
Emballages recyclables	-340 €	-7,2 €
	34 €	2,9 €

L'analyse plus précise des coûts de gestion des recyclables montre que les soutiens versés par Eco-Emballages sur les emballages recyclables et, pour une moindre part, les produits liés à la revente des matières, compensent largement les charges liées à ce poste. Par contre, l'équilibre n'est pas atteint pour les papiers et surtout pour le verre.

C. Evolution des coûts

La méthode ComptaCoût® a été utilisée à partir de l'année 2010. Ce graphique nous permet d'observer l'évolution des coûts de gestion des déchets ménagers (hors déchets professionnels) sur les 3 dernières années.



Déchets ménagers

	€/ tonne			€/ habitant		
	2010	2011	2012	2010	2011	2012
OMR	274 €	284 €	316 €	66 €	68 €	72 €
Déchets verts pàp	241 €	336 €	279 €	1 €	1 €	1 €
Déchèteries	46 €	45 €	50 €	19 €	21 €	22 €
Recyclables	93 €	26 €	34 €	8 €	2 €	3 €
Total	129 €	117 €	130 €	97 €	93 €	98 €

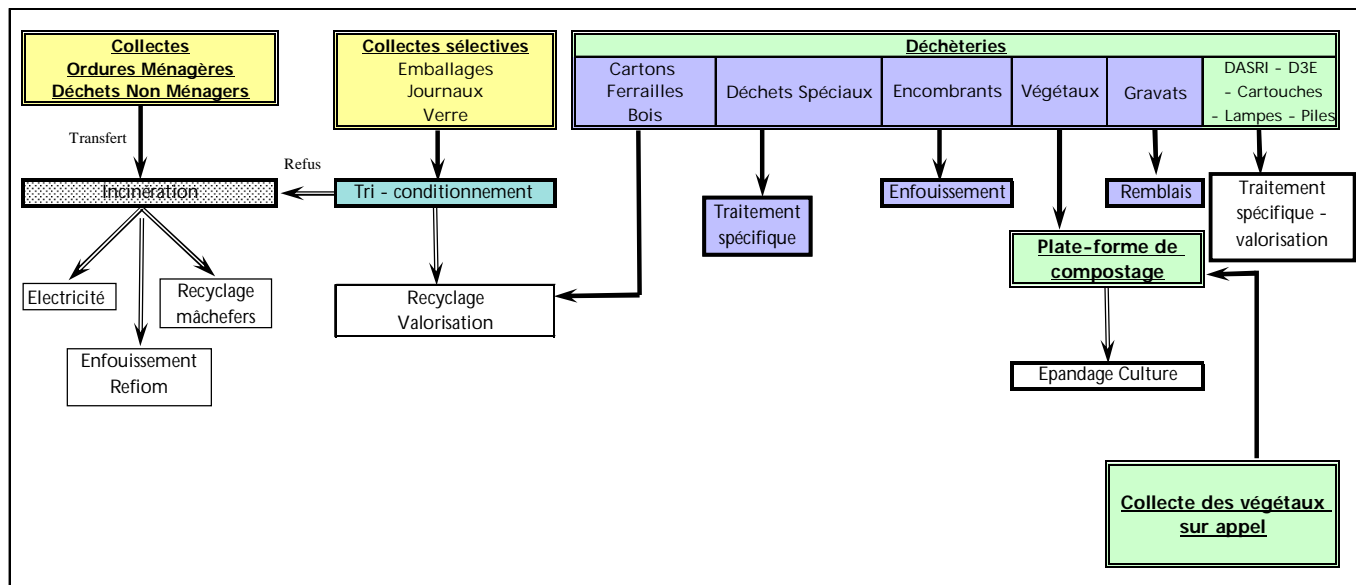
Entre 2010 et 2011, les couts aidés ont diminué, mais la tendance s'inverse en 2012.

Les **charges fixes augmentent** suite à la réactualisation des prix (carburant...), la hausse de la TVA7% au lieu de 5,5%), tandis que les **tonnages restent stables ou diminuent**. Cela se ressent surtout sur les OMR et sur la gestion des déchèteries.

L'impact est plus grand sur les coûts à la tonne (+11%) car l'évolution démographique étant favorable, le coût pour l'habitant augmente moins brutalement (+5%).

SYNTHESE

I - Présentation générale du service



Régie SICTOM
SOMEL
NCI Environnement
Sita Centre Ouest
Natriel

II - Les principaux indicateurs

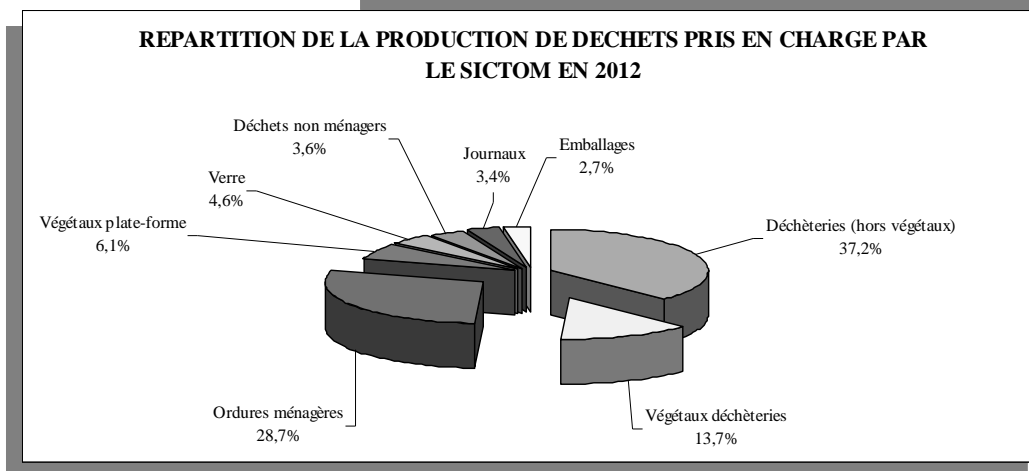
INDICATEURS TECHNIQUES

Population 2012 : 24 304 habitants

⇒ Diminution du tonnage traité de **- 3% entre 2011 et 2012**

Production par habitant :

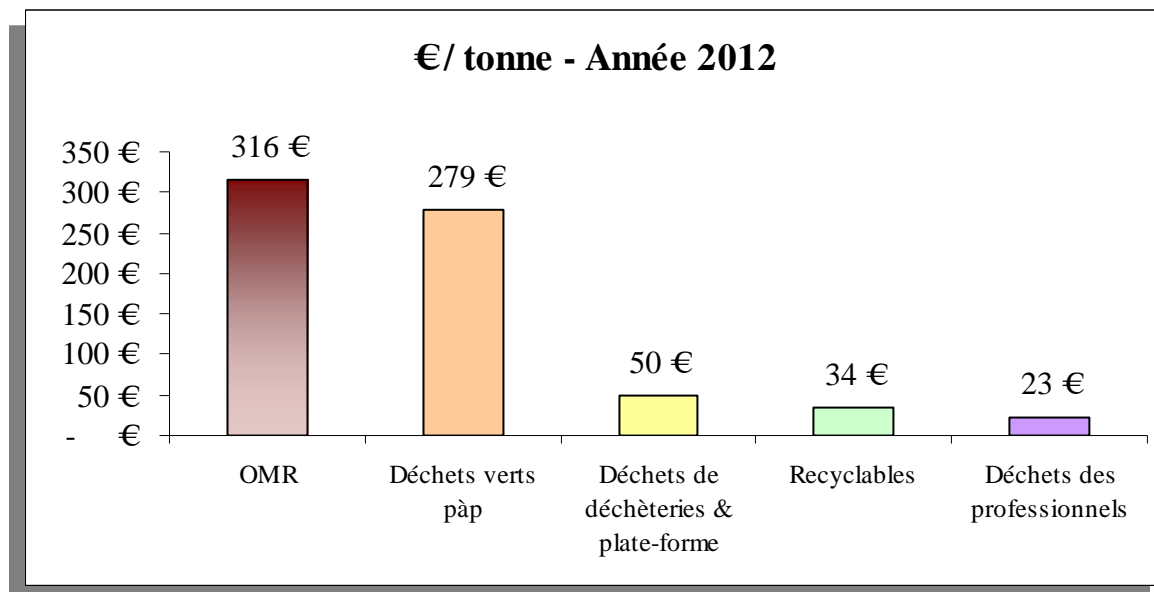
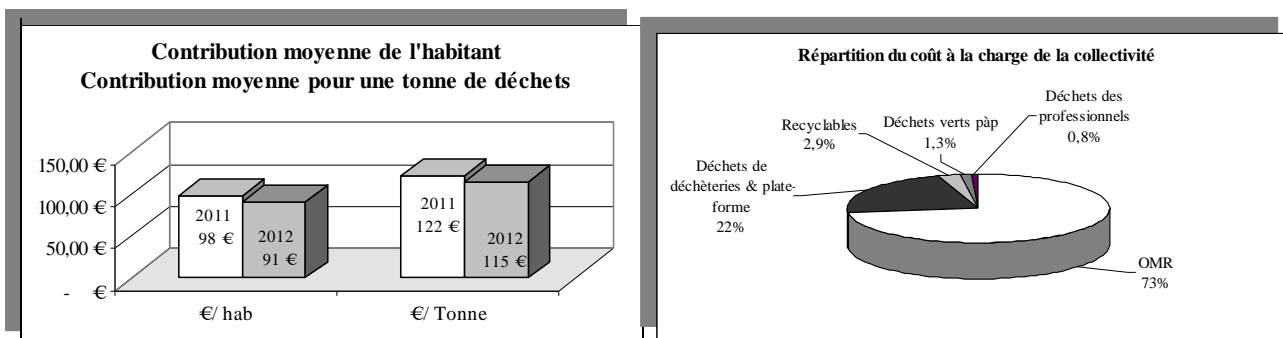
SICTOM BBI		Eure et loir 2009	Moyenne Nationale 2011
2011	2012		
730 kg	700 kg	639 kg	588 kg



- ⇒ Diminution des tonnages de déchèteries (-5,6%) → 346 kg / hab / an
- ⇒ Diminution des ordures incinérées (-2,9%) → 227 kg / hab / an
- ⇒ Légère diminution des collectes sélectives (-0,5%) → 85 kg / hab / an
- ⇒ Augmentation des tonnages compostés (7,2%) → 135 kg / hab / an

Taux de valorisation matière : 39,80 %
Taux de valorisation énergétique : 32,41 %

INDICATEURS FINANCIERS



Modalités de financement

- ⇒ **Produit de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères perçu pour 2012 : 2 205 300 €**
- ⇒ La TEOM est répartie selon deux taux appliqués sur les bases foncières bâties :

Logements desservis par	2007	2008	2009	2010	2011	2012
1 collecte hebdomadaire	16,79 %	16,79 %	15,35 %	14,35 %	12,89 %	12,09%
2 collectes hebdomadaires	20,99 %	20,99 %	19,18 %	17,94 %	16,11%	15,07%

